



Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

EVALUATION DU POTENTIEL MARAICHER EN RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE

Rapport Intermédiaire
Phase III



Table des matières

0. INTRODUCTION	3
1. IDENTIFICATION DES POTENTIALITÉS	4
DÉVELOPPEMENT DE POTAGERS EXISTANTS	4
CRÉATION DE NOUVEAUX POTAGERS	5
SOUTIEN D'UN PROJET	13
2. SELECTION DE SITES POTENTIELS	14
SELECTION DE SITES POUR LE DEVELOPPEMENT DE POTAGERS FAMILIAUX	14
PROPOSITION DE SITES (OU TYPES DE SITES) POUR UN PROJET NOVATEUR	20

0. Introduction

L'objectif de la phase 3 de la mission est :

- de déterminer des zones potentielles pour le développement des potagers à Bruxelles,
- de sélectionner des sites d'actions prioritaires sur lesquels une réflexion plus approfondie quant à la faisabilité d'y développer un potager sera menée.

Il existe différentes manières de développer et/ou soutenir le maraîchage urbain. Elles ont été regroupées en trois grands types :

- (Re)développer un potager existant ;
- Créer un nouveau potager ;
- Soutenir un projet.

Les mesures et politiques qui seront mises en place devront être adaptées à cette typologie.

La recherche des zones potentielles s'est donc basée sur ces trois types de potentialité, avec des méthodologies et sources de données adaptées à chaque type.

Les étapes suivantes ont consisté à définir les critères (superficie, localisation, offre/demande, type de potager/surface, propriétaire, affectation au PRAS...) qui permettront ensuite d'identifier, parmi toutes les potentialités proposées, les sites prioritaires sur lesquels agir. Ces sites ont alors été analysés plus en détail : fiche projet identifiant le site, les acteurs concernés, les synergies possibles avec d'autres acteurs ou projets, les conflits et contraintes pour sa mise en place...

1. Identification des potentialités

DÉVELOPPEMENT DE POTAGERS EXISTANTS

La détermination des potagers existants qui méritent d'être (re)développés et/ou soutenus peut se faire grâce à l'analyse des résultats de l'enquête de terrain (Phase 2).

Lors de l'enquête de terrain, plusieurs questions permettant d'identifier les potagers, soit disposant d'un potentiel de développement, soit en situation précaire, ont été posées :

- Questions permettant d'identifier les potagers avec un potentiel de développement :
 - Le potager souhaite-t-il accueillir de nouveaux jardiniers ?
 - Le potager est-il opposé à l'arrivée de nouveaux jardiniers ?
 - Une extension du potager est-elle encore possible ? Si oui, estimation de la surface concernée ;
 - Cette extension est-elle projetée ?
 - Une intensification des activités agricoles sur la surface utilisée est-elle possible ? Si oui, estimation de l'intensification possible (par rapport à l'exploitation actuelle)
 - Cette intensification est-elle projetée ?

- Questions permettant d'identifier les potagers en situation précaire :
 - Le projet est-il la source de conflits ?
 - Le terrain est-il visé par d'autres projets connus ?
 - Le potager a-t-il été conçu comme un projet temporaire ?
 - Quelle est la relation entre le propriétaire et le gestionnaire du potager ? (permet notamment d'identifier les squats)

Sur base de ces questions, il est possible d'identifier des potagers existants pour lesquels des mesures mériteraient d'être prises en vue de les (re)développer et/ou de les préserver.

Les requêtes permettant d'identifier ces potagers ont été fournies en Qgis.

Il en résulte qu'un nombre important de potagers présente un potentiel de développement non négligeable (extension, accueil de nouveaux jardiniers possible, intensification).

Il apparaît intéressant de mener une réflexion sur l'opportunité de soutenir les potagers existants, peut-être avant même d'en créer de nouveaux, afin d'éviter de fournir un effort important dans la création d'un nouveau projet alors que de nombreux projets déjà en cours ne nécessiteraient qu'une faible intervention pour atteindre l'objectif voulu.

CRÉATION DE NOUVEAUX POTAGERS

Pour déterminer les zones potentielles permettant la création de nouveaux potagers, différentes sources de données ont été utilisées : sélection cartographique, analyse de photos aériennes, collecte de données d'études sur certaines typologies urbaines,...

Le principe de base consiste à sélectionner tous les lieux où des potagers pourraient potentiellement être développés. Différents types de potagers existent en effet :

- Culture au sol ;
- Culture sur toiture ;
- Culture verticale.

Une étude sur les toits de Bruxelles est menée en parallèle à celle-ci : celle-ci localise les toits-plats présents en Région de Bruxelles-Capitale et propose une sélection de 20 sites et 3 projets-pilotes pour le développement de l'agriculture sur toiture. Il convient donc de se référer à cette étude¹ pour l'identification des potentialités en toiture, de même que pour la sélection de sites prioritaires sur lesquels développer un projet de potager sur toiture.

En outre, il n'existe pas de base de données quant aux murs de grande taille disponibles en Région de Bruxelles-Capitale. Les recenser n'est en outre pas réalisable au sein de cette étude. Si toutefois le choix des membres du CA porte sur un quartier particulier, il sera envisageable de recenser les grands murs qui y seront éventuellement présents.

A l'échelle régionale, nous aborderons donc essentiellement la question des **potentialités en termes de culture au sol**. La méthodologie précisée ci-dessous se rapporte donc à l'identification de parcelles et/ou zones où des nouveaux potagers pourraient être aménagés au sol. Elle vise à identifier les potentialités suivantes :

- Les « dents creuses », friches et terrains agricoles ;
- Les espaces verts ;
- Les zones bordant le chemin de fer ;
- Les cités-jardins et abords des grands ensembles (barres ou tours de logements) ;
- Les activités productives abandonnées ;
- Les équipements collectifs accessibles au public en collaboration avec lesquels des projets particuliers de potagers pourraient être développés (notamment dans les quartiers densément bâtis).

Identification des dents creuses, friches urbaines et terrains agricoles

Afin d'identifier les « dents creuses », friches urbaines et terrains agricoles, la méthode utilisée s'est déclinée en deux temps :

1. Identification des parcelles non bâties
2. Vérification de ces parcelles par photo aérienne

Identification des parcelles non bâties

Le but de cette étape est de sélectionner les parcelles bruxelloises ne contenant pas de bâti. Une rapide analyse de la couche cartographique du bâti 2012 (Urbis) et une comparaison avec la photo aérienne permet de constater que de nombreux petits abris de jardins, cabanons, petits bâtiments techniques sont représentés via des polygones de bâti, et que la plupart de ces petits bâtiments mesurent moins de 30m² (superficie trop petite pour une habitation). Le bâti inférieur à cette taille

¹ Indoor Farming en Région de Bruxelles-Capitale, Lateral thinking Factory (2013)

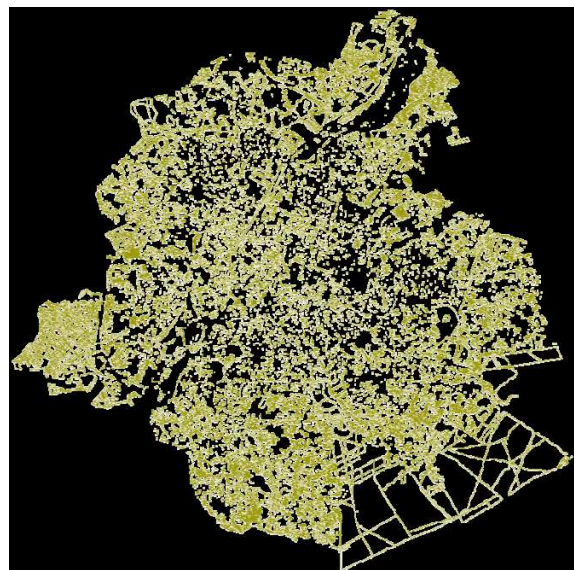
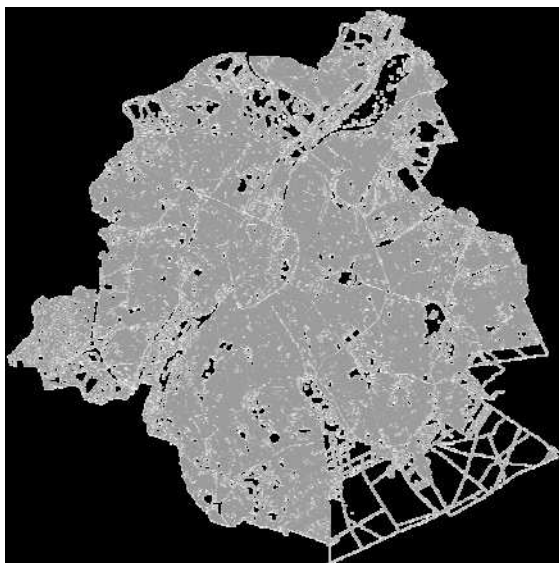
n'a donc pas été pris en compte pour sélectionner les parcelles « non-bâties » afin de ne pas passer à côté de dents creuses ou friches potentielles occupées uniquement par un cabanon (voir photo aérienne ci-dessous).



Entouré en rose, le bâti, et entouré en gris, le parcellaire. Au centre de l'image, un exemple de bâti de moins de 30 m² représentant un cabanon ou une installation technique et qui empêcherait la sélection de la parcelle potentielle dans laquelle il se trouve si les bâtiments de moins de 30m² étaient pris en compte.

Un Système d'Information Géographique (SIG, en l'occurrence QGIS) a ensuite permis de sélectionner les parcelles « non-bâties », c'est-à-dire les parcelles ne contenant aucun centroïde d'un polygone de bâti de plus de 30m².

Cette requête cartographique a permis de ne sélectionner que 28.112 sur les 214.013 parcelles bruxelloises.



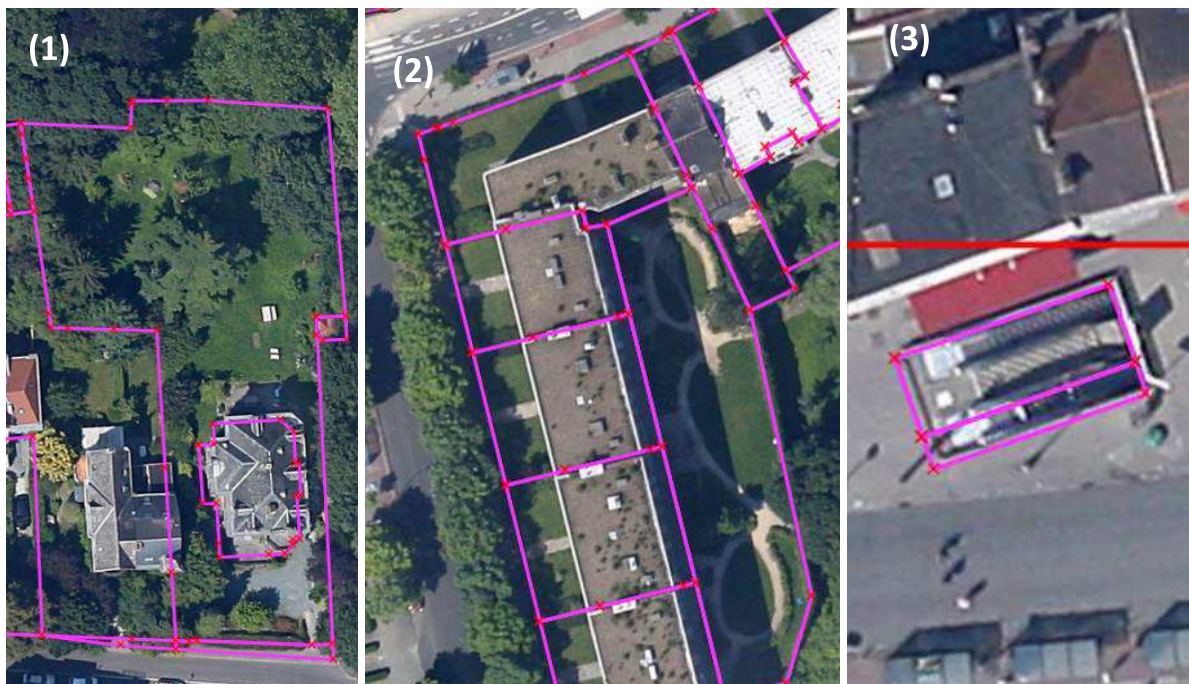
Ensemble des 214.013 parcelles bruxelloises en gris, et les 28.112 parcelles « non-bâties » en vert

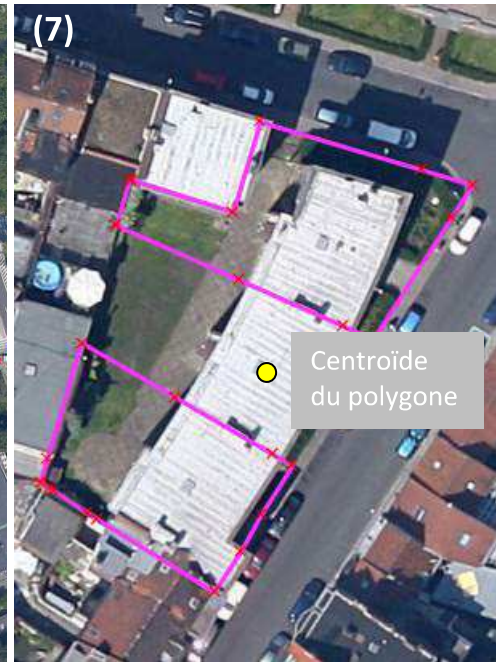
Vérification par photo aérienne

Ces nombreuses parcelles ont été observées grâce à des photographies aériennes (GoogleMaps, fin 2012) et analysées par rapport à leur milieu urbain afin de supprimer les parcelles qui ne représentent pas un réel potentiel pour le développement de futurs potagers.

Des critères de sélection ont permis de traiter tous les cas de la même manière :

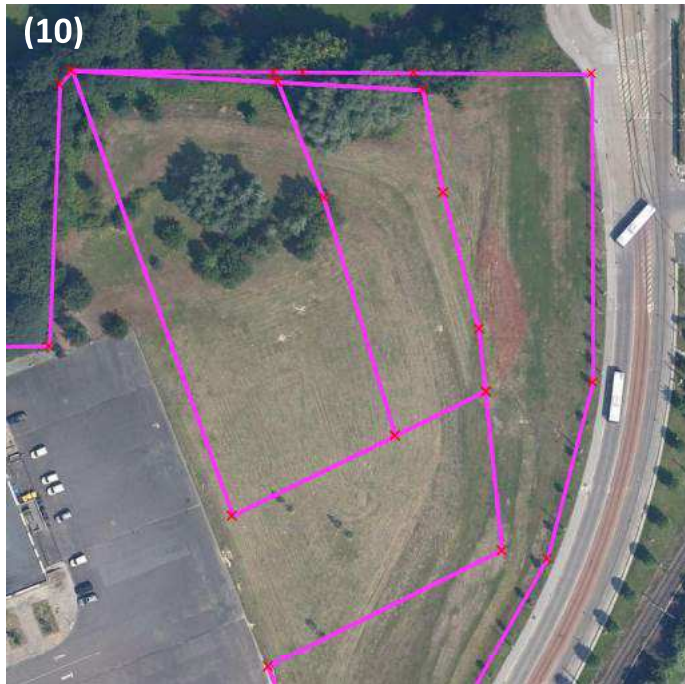
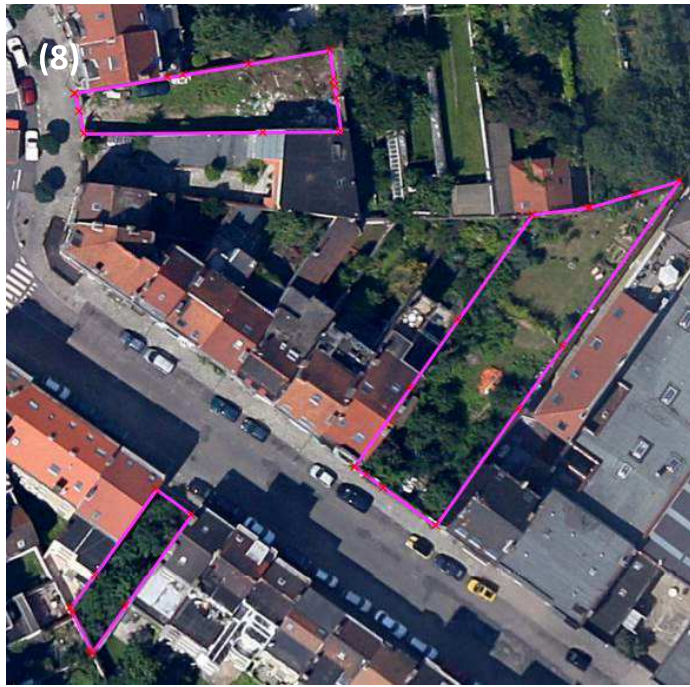
- Parcelles non retenues :
 - Espaces verts accessibles au public. Ils seront rajoutés par la suite pour assurer une homogénéité de traitement (prise en compte de tous ces espaces au même titre) ;
 - Jardins privés ((1) sur les photos ci-dessous). Ce type de configuration a souvent été observé dans le cas de maisons 4 façades où la parcelle du jardin est différente de celle de la maison ;
 - Espaces entourant les grands ensembles (2). Ils seront rajoutés par la suite pour assurer une homogénéité de traitement (prise en compte de tous ces espaces au même titre) ;
 - Bouches de métro (3) ;
 - Parcelles à l'intérieur d'îlots inaccessibles par d'autres moyens que les jardins privés (utilisation de l'imagerie BingMaps et GoogleStreetView) (4) ;
 - Bermes centrales, trottoirs et places publiques (qui pour la plupart ne constituent pas des parcelles) ;
 - Boxes de garages (5) ;
 - Les parkings (6) ;
 - Parcelles bâties mais considérées comme « non-bâties » par QGIS car le centroïde du polygone de bâti n'est pas dans la parcelle mais dans la parcelle voisine (cas fréquent quand le bâti couvre plusieurs parcelles) (7).





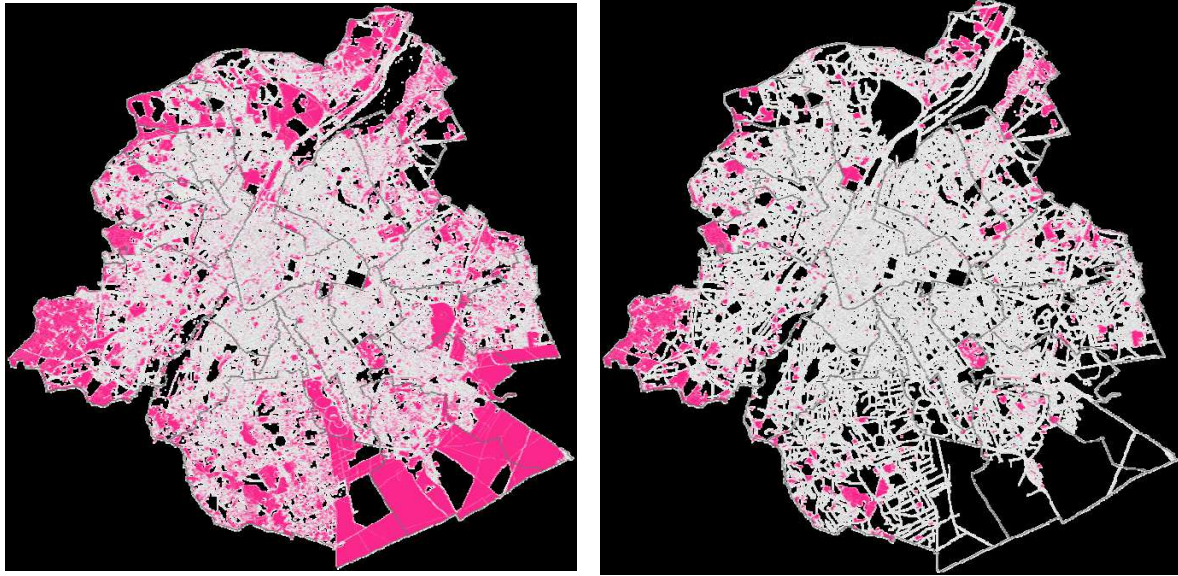
Exemple de parcelles non retenues

- Parcelles retenues :
 - Dents creuses, chancres et friches urbaines (8) ;
 - Parcelles à l'intérieur d'îlots, accessibles via un parking ou un autre accès public ou semi-public (9) ;
 - Bordures d'infrastructures (10) ;
 - Zones agricoles (11) ;



Exemple de parcelles retenues

Les 28.250 parcelles potentielles ont ainsi été triées, et il est apparu que « seules » 5.328 d'entre elles étaient réellement intéressantes pour le développement possible de potagers, ce qui représente environ 1040 ha. La carte 3.1 identifie ces potentialités.



En rose, les parcelles potentiellement intéressantes avant tri (à gauche) et après tri (à droite)

Ajout d'autres lieux potentiels

A ces 5.328 parcelles ont été ajoutés d'autres lieux potentiellement exploitables pour le développement de potagers urbains au sol.

Ont ainsi été ajoutés :

- les **espaces verts** espaces verts et espaces récréatifs accessibles au public en région de Bruxelles-Capitale (parcs, bois, cimetières, espaces publics majoritairement minéralisés...)² ;
- les voies de **chemin de fer**, qui sont bien souvent longées par des terrains inutilisés mais exploitables : identification par photo aérienne, le long de toutes les voies de chemin de fer, des terrains vides pouvant potentiellement être occupés par un potager.

La carte 3.2 identifie ces potentialités en distinguant les espaces verts des voies de chemin de fer.

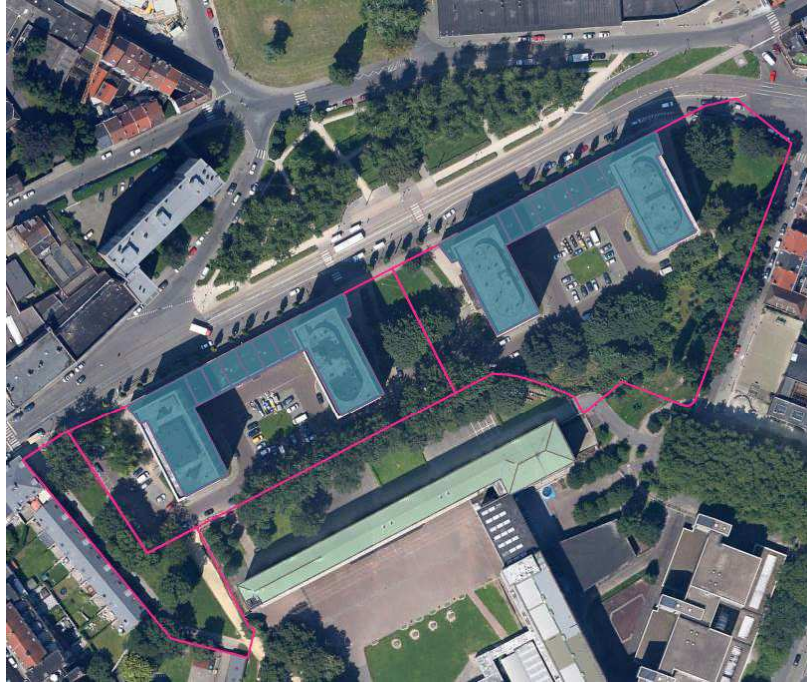
Par ailleurs, certaines typologies urbaines méritent d'être intégrées dans les zones de développement potentiel de potagers urbains, car des projets particuliers peuvent y être développés en collaboration avec les riverains :

- les **grands ensembles** : les abords de ces zones constituent souvent de grands espaces non bâtis où des projets de potagers collectifs pourraient potentiellement voir le jour. Une couche cartographique localisant les **grands ensembles** a pu être récupérée du travail d'un chercheur de l'UCL³. Cette couche reprend les immeubles de logement isolés (non mitoyens), de minimum 5 étages et ayant un profil de tours ou de barres. 730 ensembles ont été identifiés selon ces critères. Leurs abords ont été ajoutés à la carte des potentialités.

La carte 3.3 identifie les potentialités liées aux grands ensembles.

² Inventaire des espaces verts et espaces récréatifs accessibles au public en région de Bruxelles-Capitale, 2009, Bruxelles-Environnement (étude réalisée par le BRAT)

³ G. Ledent, Ir Arch - Doctorant, Histories et Habitat, Faculté LOCI, UCL



Exemple de grands ensembles (bleu) et parcelles adjacentes (rose), ajoutées aux potentialités

- les **cités-jardin** (ou quartiers assimilés) représentent également une typologie urbaine particulière qui mérite d’être mentionnée dans cette étude. Les espaces semi-publics y sont nombreux et propices au développement de projets collectifs. La carte ci-dessous localise les quartiers de cités-jardins ou assimilés.

La carte 3.4 identifie les potentialités liées aux cités-jardins (basée sur la cartographie des typologies urbaines du site Bruciel⁴).

Le peu de parcelles vides de certains quartiers densément bâtis pourrait laisser croire que de nouveaux potagers au sol ne peuvent pas y voir le jour. Une série de lieux permettraient néanmoins d’en développer :

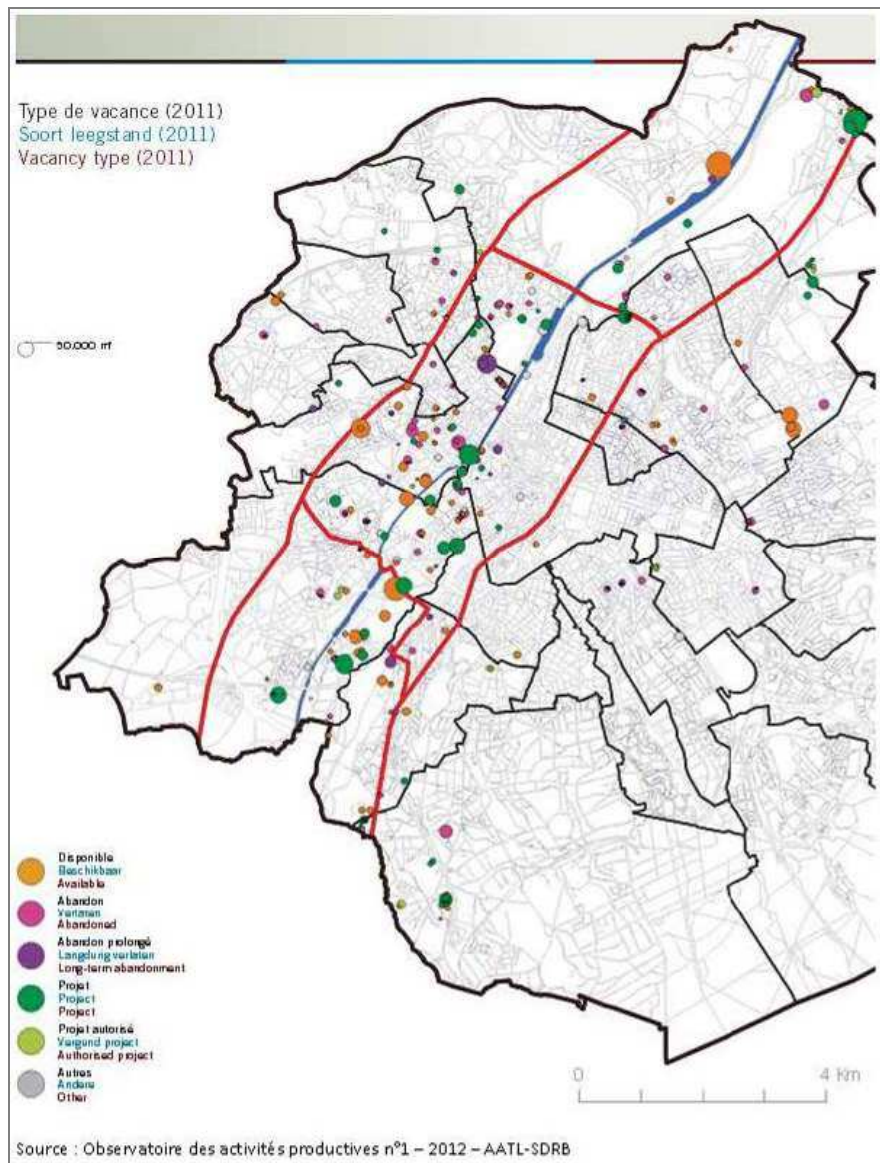
- Les abords d’**équipements socio-culturels et d’enseignement**, tels que les centres scolaires, centres de formation, maisons de repos, maisons de quartier, services sociaux, associations locales, etc. Ces équipements peuvent être les proteurs de potagers avec projets sociaux ou éducatifs sous-jacents. Leurs terrains peuvent alors être utilisés à cet escient. Une carte identifiant la localisation des équipements collectifs accessibles au public montre la localisation de ces potentialités⁵ (carte 3.5).
- Les ensembles industriels ou bâtiments d’**activités productives** abandonnés sont également des lieux qui peuvent servir au développement de nouveaux potagers. L’AATL a réalisé en 2011 un observatoire des activités production à Bruxelles. Dans cet observatoire, une carte localise les activités productives abandonnées⁶ (carte 3.6).
- De manière générale, les **bermes centrales, places et larges trottoirs** sont également des lieux potentiels où des projets potagers peuvent être développés. Il s’agira alors souvent de projets soutenus et/ou financés par le secteur public visant, au-delà de la production alimentaire, un objectif de sensibilisation. Ces projets nécessitent, pour atteindre leur

⁴ <http://www.gis.irisnet.be/bruciel>

⁵ Inventaire cartographique des équipements et services à la population en Région de Bruxelles-Capitale – 2010 – ADT (étude réalisée par le BRAT)

⁶ Observatoire des activités productives n°1 – 2012 – AATL-SDRB

objectif, une bonne visibilité et gagne à être originaux, marquants, innovateurs, soit de véritables projets « phares ». Vu le nombre importants de lieux pouvant potentiellement accueillir ce type de projet, une cartographie n'a pas été réalisée. Dans le chapitre ci-dessous, des exemples de projets « phares » et de lieux adaptés à ce type d'initiative sont proposés.



Localisation des activités productives vacantes
En rose : activités productives abandonnées
En mauve : abandon prolongé

SOUTIEN D'UN PROJET

Lors du recensement des sites potagers à Bruxelles, de nombreux acteurs ont fait mention de projets de développement de nouveaux potagers. Ces projets sont parfois très concrets et seront réalisés prochainement, alors que d'autres sont plus vagues ou moins aboutis et pourraient mériter d'être soutenus afin participer au développement de l'agriculture urbaine.

De plus, Bruxelles-Environnement, via sa politique de soutien aux potagers collectifs possède de nombreuses données sur les projets de potagers collectifs : 54 candidatures ont été reçues pour les appels à projets « Potagers collectifs » de 2011, 2012 et 2013. En 2011, 23 candidatures ont été reçues et 17 d'entre elles ont abouti à des projets actuellement existants. De même, en 2012, sur les 16 candidatures reçues, 10 projets existent en 2013. L'appel d'offre de cette année a permis la réception de 15 projets, dont 2 ont déjà été mis en place.

Même si certains de ces projets n'aboutissent pas toujours, à cause de raisons diverses, il est intéressant de les recenser car ils se basent sur des lieux, des personnes et des envies qui existent réellement et peuvent être à la base de potagers urbains.

La carte 3.7 identifie les projets renseignés par les personnes ressources contactées.

2. SELECTION DE SITES POTENTIELS

Bruxelles Environnement souhaite sélectionner, parmi toutes les potentialités, certains sites pour lesquels la faisabilité de développer un nouveau potager sera analysée de manière plus approfondie. Bruxelles Environnement souhaite que ces sites soient de différents types, pour différents usages. Seront ainsi sélectionnés :

- Des sites de grande taille pour le développement de potagers familiaux qui seraient gérés par Bruxelles Environnement ;
- Des sites en toiture qui seraient gérés, ou non, par Bruxelles-Environnement ;
- Un site (ou type de site) pour un projet novateur.

Une étude relative aux toitures plates en Région de Bruxelles-Capitale étant en cours de finalisation, nous nous concentrerons ici sur la recherche de sites de grande taille susceptibles d'accueillir des potagers familiaux ainsi que sur la proposition de projets novateurs.


SELECTION DE SITES POUR LE DEVELOPPEMENT DE POTAGERS FAMILIAUX

En vue de sélectionner des sites pour la création de potagers familiaux gérés par Bruxelles Environnement, le point de départ retenu est la carte des dents creuses, friches et terrains agricoles (carte 3.1). Les autres potentialités identifiées pour la création de nouveaux potagers ne répondent pas aux besoins pour la création de potagers familiaux de grande taille. En effet :

- Les équipements constituent une potentialité en matière d'initiative mais ne représente peu de réelle potentialité en matière de disponibilité foncière de taille importante pour un projet accessible à tous ;
- Les cités jardins et grands ensembles peuvent offrir de belles opportunités pour la création de nouveaux potagers mais sont trop exclusivement tournés vers un public spécifique (les habitants de la cité ou du grand ensemble) ;
- Les espaces publics associés à la voirie constituent un potentiel pour le développement de petits projets « phare » de sensibilisation mais pas pour la création de potagers familiaux.

Au départ de la carte 3.1, une sélection de sites a été réalisée grâce à la mise en place d'une grille d'analyse multicritères. Les critères ayant été pris en compte, ainsi que les typologies retenues pour évaluer ces critères au regard de leur caractère favorable ou non à la création de potagers familiaux gérés par BE, sont les suivants :

- Le propriétaire du terrain

Propriétaire	Typologie	Remarque
Région (y compris Bruxelles Environnement, SDRB, régie foncière, Port de Bruxelles...)	1	Typologie la PLUS favorable pour la mise en place de potagers familiaux gérés par BE  Typologie la MOINS favorable pour la mise en place de potagers familiaux gérés par BE
Communes de la Région de Bruxelles-Capitale	2	
Domaine de l'Etat	3	
CPAS des communes bruxelloises	4	
Infrabel	5	
Autres propriétaires publics (communautés, culte, états étrangers, logements publics, hôpitaux, fondations...)	6	
Propriétaires privés	7	

o La Taille du terrain

Taille	Remarque
Terrains de plus de 1 ha	Typologie la PLUS favorable pour la mise en place de potagers familiaux gérés par BE ↓ Typologie la MOINS favorable pour la mise en place de potagers familiaux gérés par BE
Terrains dont la superficie est comprise entre 0,5ha et 1ha	
Terrains de moins de 0,5 ha	

o L'affectation au PRAS

Affectation au PRAS	Remarque
Zones d'espace verts & Zones agricoles	Typologie la PLUS favorable pour la mise en place de potagers familiaux gérés par BE ↓ Typologie la MOINS favorable pour la mise en place de potagers familiaux gérés par BE
Autres affectations au PRAS	

o La localisation par rapport au maillage potager existant

Localisation des potagers existants tels que relevés en 2013 et la localisation des potagers « n'existant pas » au sens de la présente étude, soit des potagers abandonnés, des terrains construits, des potagers privés... figurent également sur la carte. Un buffer de 500m de rayon a également été tracé autour des potagers « existants », en vue de représenter la zone d'accessibilité à ces potagers.

Ces éléments permettront, le cas échéant, de donner la priorité à des sites situés dans des quartiers moins pourvus en potagers à l'heure actuelle et ainsi de compléter le maillage existant

Deux cartes reprenant l'ensemble de ces critères ont été réalisées sous Qgis :

- Une carte qui reprend les critères pour chaque parcelle ou partie de parcelle identifiée dans la carte 3.1 ;
- Une carte qui reprend les critères par terrain, un terrain étant constitué de parcelles contigües ayant le même propriétaire.



Extrait de la carte « terrains » reprenant les critères de sélection

Ces cartes ont été soumises à Bruxelles Environnement. Sur base de cette carte, 19 sites privilégiés ont été retenus. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous et repris sur la carte ci-jointe.

	propriétaire	Taille	Inventaire sol	> 500m d'un potager existant	Affectation PRAS
1.	privé	>1ha	Hors I	oui	Zone d'habitation + Zone de sport ou de loisirs de plein air
2.	Public Sa des Habitants des Logement Sociaux Auderghem	? (zone d'intervention à déterminer)	Hors I	non	Zone d'habitation
3.	privé	>1 ha	Hors I	non	Espace vert
4.	Public Etat-Régie des bâtiments + IBGE	2 x > 500 m ²	Hors I	non	Zone forestière
5.	Public CPAS Uccle + CPAS Linkebeek	2 x > 500 m ²	Hors I	non	Zone habitation
6.	Public CPAS de Bruxelles	>1 ha	Hors I	non	Espace vert
7.	Public Commune de Forest + Bruxelles-Propreté	>1 ha	Hors I	non	Zones industries urbaines + Zone de sport ou de loisirs en plein air
8.	Public Commune d'Anderlecht + CPAS Bruxelles	2 X >1 ha	Hors I	non	Espace vert + zone d'habitation
9.	Public Commune d'Anderlecht + Régie foncière	> 1ha	Hors I	non	Espace vert + zone d'habitation
10.	Public CPAS de Bruxelles + privé	2X >1 ha	Hors I	non	Espace vert
11.	Public SDRB +commune Ganshoren+ privé	7-8 ha	Ttes catég.	?	Espace vert (Ganshoren) + zone industrie urbaine
12.	Public Domaine ville de Bruxelles	> 500 m ²	Hors I	non	Zone habitation à prédominance résidentielle
13.	Public Régie Foncière Ville de Bruxelles	> 1ha	Hors I	non	Zone habitation à prédominance résidentielle
14.	Public Ville de Bruxelles	qq ha	Hors I	non	Zone administrative + zone d'industries urbaines
15.	Public S. C. de locataire « Germinal »	? (zone d'intervention à déterminer)	Hors I	non	Zone habitation
16.	Public SLRB	> 1ha	Hors I	non	Zone habitation
17.	Privé	Toiture	-	non	Zone de forte mixité
18.	Public Régie foncière + BE	> 1ha		oui	Zone de sport et de loisirs en plein air
19.	Public CIBE/Vivaqua	> 1ha		oui	Zone d'intérêt régional

Tableau caractérisant les 19 sites retenus comme potentiellement intéressants pour le développement de potagers familiaux



Carte localisant les 19 sites retenus comme potentiellement intéressants pour le développement de potagers familiaux

Pour chacun de ces 19 sites potentiels, des contacts ont été pris avec les acteurs concernés (propriétaires, services d'urbanisme) afin de déterminer s'il était ou non envisageable d'y développer un projet de potagers familiaux gérés par Bruxelles Environnement. Les résultats de ces recherches et prises de contact sont présentés, site par site, en annexe et synthétisés dans le tableau ci-dessous.

N° du site	Caractéristique	Commune	Favorable à un projet de potagers familiaux	Fiches à réaliser
1	Avenue Tenreuken	Auderghem/watermael	NON	
2	Bassin d'orage - Demey	Auderghem	NON	
3	Couvent des sœurs	Watermael-Boitsfort	Pas tout à fait	X
4	Quartier Durable Citoyen	Watermael-Boitsfort	NON	
5	Moensberg	Uccle	NON	
6	Van Haelen	Uccle	OUI	X
7	Dépôt communal	Uccle	NON	
8	PPAS Trèfle	Anderlecht	Pas tout à fait	
9	Terrain de horse ball	Anderlecht	OUI	X
10	Hoogveld	Berchem-Sainte-Agathe	Sur les terrains du CPAS, OUI	X
11	Vallée Molenbeek	Ganshoren	OUI, un peu	X
12	Intérieur ilot à Laeken	Bruxelles	OUI, pourquoi pas	X
13	Neder-Over-Heembeek	Bruxelles	NON	
14	Future prison	Haren	NON	
15	Potager existant	Evere	OUI	X
16	Dames blanches	Woluwe-Saint-Pierre	Pas tout à fait	
17	Colruyt	Etterbeek	NON	
18	Hippodrome	Uccle	Voir avec BE	X
19	Vivaqua	Bruxelles	NON	

Tableau : Identification des sites sur lesquels le développement de potagers familiaux est envisageable

Les 8 sites retenus ont été évalués sur base de critères (superficie, propriétaires, avis récoltés dans le tableau ci-dessus et affectation au PRAS), afin d'identifier les sites où le développement d'un projet de potager géré par l'IBGE a le plus de chance d'aboutir. Les sites ont été classés en 3 catégories, la catégorie 1 étant les sites où l'implantation de potagers IBGE est plus simple/probable, alors que la catégorie 3 reprend les sites où ces projets seront moins faciles à mettre en œuvre (plus d'étapes,...).

Une fiche signalétique a été réalisée pour chaque site, qui reprend :

- Les informations de localisation ;
- L'ordre de priorité (catégorie) ;
- Les propriétaires et la structure parcellaire ;
- Les éventuels PPAS et permis de lotir couvrant le site ;
- Les éléments patrimoniaux du site ;
- L'affectation au PRAS ;
- L'utilisation actuelle du site ;
- Les éventuelle pollution du site ;
- La topographie du site ;
- L'accessibilité du site ;
- La taille du site ;
- Des photos du site ;
- La situation du site au regard du maillage potagers existant ;
- Le contexte socio-démographique du quartier ;
- Les acteurs-clé du quartier (équipements scolaires, sociaux, culturels...) ;
- Les éventuels projets concernant le site ;
- Les personnes de contact pour concrétiser le projet.

Ces fiches sont disponibles en annexe (format A3 recto-verso pour chacune d'elle).

PROPOSITION DE SITES (OU TYPES DE SITES) POUR UN PROJET NOVATEUR

L'objectif d'un tel projet serait de sensibiliser plutôt que de produire : il s'agirait de montrer comment les gens peuvent cultiver en ville, que BE est actif dans ce domaine, que des plantes habituelles sont comestibles, qu'un mode alternatif de gestion des espaces verts ou productif est possible... Cela permettrait entre autre de changer la vision de la ville par la population et de renforcer son côté vert et agréable.

Les endroits pour développer ce genre de projets à Bruxelles sont nombreux et variés. De manière générale, différents projets peuvent se développer dans différents types d'espaces, par exemple des emplacements de parking, places publiques, parcs, rues, dents creuses...

D'ailleurs, une série de projets sont **déjà en cours** à Bruxelles sur ces espaces et pourraient être développés à la suite de cette étude :

- Le projet « parc mangeable », et ses ApéroVerts⁶, porté par l'IBGE au Mont-des-Arts : projet de sensibilisation, il s'agissait de faire pousser des plantes comestibles et de sensibiliser la population sur leurs utilité et utilisation. Des apéros, formations, démonstrations etc. étaient organisés durant tout l'été 2013.



Le projet de Parc Mangeable, porté par Bruxelles-Environnement

- Le projet 8m² : débuté en 2009 et porté par un collectif d'habitants de Saint-Gilles, ce potager⁷ est composé de bacs sur roulettes, et ressort chaque année de la cour dans laquelle il est installé le reste de l'année, pour se replacer dans l'espace public (emplacement de parking) lors de la semaine de la mobilité dans le cadre du projet 8m². Le but de ce potager, en plus du loisir et de la production pour les habitants, est de sensibiliser les riverains au fait que les 8m² dévolus à l'automobile en ville pourraient être utilisés à des fins plus agréables ou utiles.

⁶ Plus d'information sur [le site de la ministre Huytebroeck](#)

⁷ Plus d'information sur [le site de Bruxelles – Ville durable](#) et dans la base de données (voir phase II)



Le potager 8m² à Saint-Gilles

- L'Urban Farm Unit⁸, qui était installée sur le Quai des Péniches pendant l'été 2012, grâce au Kaaitheater : l'UFU permet de produire des plantes grâce à l'aquaponie, qui combine l'élevage de poissons et de plantes, en réutilisant leurs « déchets » propres (excréments de poisson, oxygène des plantes) comme matière première (oxygène pour les poissons, engrais pour les plantes).



L'unité de ferme urbaine, placé sur le Quai des Péniches en 2012

- Aquaponiris⁹ : installée au Village Partenaire, à Saint-Gilles, la serre en aquaponie gérée par GroupeOne est une première étape de sensibilisation et de test avant le développement du projet à plus large ampleur. Comme l'UFU, il s'agit de combiner la culture de plante et l'élevage de poisson.



Le projet Aquaponiris de Groupe One

⁸ Plus d'information sur [le blog de l'UFU](#)

⁹ Plus d'information sur [le site d'Aquaponiris](#)

Ailleurs, les exemples de projets « phare » et novateurs sont divers, et nombreux sont ceux qui pourraient être développés à Bruxelles. Quelques un d’entre eux sont ici synthétiquement expliqués, et classés de la plus légère à la plus lourde intervention :

- Les contenants rigides ou souples¹⁰, dans lesquels on cultive depuis longtemps, sont utilisés partout où le sol n’est pas cultivable. De plus en plus, ils sont empilés et permettent d’accroître la production. A grande ou petite échelle, une campagne menée par BE pourrait donner des idées aux citoyens et les informer de différentes possibilités pour cultiver sur des terrains en friches, en bordures d’infrastructures, sur des terrasses, balcons, etc. Des workshops peuvent être organisés pour expliquer la création de ces bacs et leurs spécificités. Une telle sensibilisation pourrait augmenter le nombre de (mini-)potagers en ville, tout en réutilisant des matériaux au lieu de les jeter : bouteilles en plastique, vieux bacs à fleurs, bidons, sacs...



Culture verticale petit budget et réutilisant souvent des matériaux jetés

- Mediamatic à Amsterdam¹¹ : ce projet vise à tester et construire différents modèles d’aquaponie pour les optimiser. L’équipe réalise également des workshops pour apprendre aux citoyens cette technique et permettre de la développer chez soi, assez facilement.

¹⁰ Plus d’information, voir [cette page](#) du site Carrot-City, [celle-ci](#) et [celle-ci](#).

¹¹ Voir [le site de Mediamatic](#)



Les modèles d'aquaponie de Mediamatic à Amsterdam

- Les bulles à légumes frais¹² : même s'il n'était question que de publicité, les bulles à légume que l'entreprise Panasonic a placées à la Défense à Paris ont pour mérite de faire parler d'elles. Les plantes peuvent y pousser en bac, dans une serre en plastique, qui est plus simple à déplacer qu'une serre en verre.



Le potager bulle de Panasonic à Paris

- Vergers urbains : Les urbainculteurs ont développé en 2012 un verger mobile à Montréal¹³, déplaçant arbres fruitiers et petits fruits dans 24 sacs en géotextiles, d'environ 1,2 mètre de diamètre. En 2013, ils ont été déplacés du jardin botanique dans un environnement très bétonné (Biodôme) où ces touches de verdure sont très appréciées. Les espèces vivaces comestibles cultivées supportent l'hiver sans autre protection que la neige.

A Paris, le projet « Vergers Urbains¹⁴ » est né en 2012 à l'initiative de nombreux acteurs de développement local. Trop souvent banalisé et perçu comme un simple décor, l'arbre a perdu de son utilité en ville. C'est le constat duquel est parti ce collectif d'associations pour développer l'importance de l'arbre à Paris. Ils y ont débuté début 2013 en installant une forêt comestible mobile sur le parvis de l'Hôtel de Ville. 17 bacs y ont été installés pendant tout l'été et ont accueilli 40 fruitiers et plantes comestibles. Fin 2013, « Vergers Urbains » a été sélectionné pour l'appel à projet « végétalisation innovante ». Le projet porte maintenant sur 4 thèmes : la forêt fruitière, les aménagements comestibles en pied d'immeuble, les vergers sur les toits et les projets pédagogiques avec des écoles.

¹² Voir le site de [e-marketing](#)

¹³ Voir le site des [Urbainculteurs](#)

¹⁴ Voir le site [Ville Comestible](#)

La ville de Strasbourg¹⁵ a quant à elle entamé en 2012 une campagne de plantation d'arbres fruitiers en accès libre : vergers éducatifs sur l'espace public, accompagnés de panneaux informatifs, vergers clos sur les parcelles vides, accessibles aux écoles ou associations de quartier, fruitiers dans les parcs et espaces verts, remplaçant petit à petit certains arbres habituels, en accès libre avec panneaux (invitant les promeneurs à consommer les fruits en respectant l'arbre et la saison), fruitiers dans les cours d'école servant à l'apprentissage et dont la gestion est intégrée dans les programmes scolaires.



Le verger mobile de Montréal, la forêt comestible sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, et la carte des vergers de Strasbourg

- Verde vertical¹⁶ : le nombre de façades aveugles à Mexico a inspiré l'atelier Verde Vertical pour la création de murs de salades. En installant des échafaudages le long d'un mur de 100 m², 25 laitues/m² ont pu être récoltées à la main, sur un cycle de production de 65 jours.



Rentabilisation des murs aveugles à Mexico, par Verde Vertical

- Bus Roots¹⁷ : ce projet est né du constat d'un étudiant dans son mémoire que les rues de New York brassaient 4500 bus par jour (pour information, la flotte de bus de la STIB compte 621 véhicules), dont les toits représentent au total 35 hectares. L'idée a donc été de créer des bus pouvant accueillir de la flore (et donc de la petite faune) et réaliser des corridors écologiques mouvants. Les plantes doivent être assez basses et aux racines courtes (salades, aromatiques...) pour résister au vent et pousser dans un substrat peu profond. Ce projet pourrait être reproduit

¹⁵ Explication du projet sur le site de [Carrot City](#)

¹⁶ Le site de [Verde Vertical](#)

¹⁷ Le site de [Bus Roots](#)

sur un bus « témoin » à Bruxelles, mais servirait essentiellement à la sensibilisation, la qualité des légumes n'étant pas assurée.



Le bus Roots fait parler de lui, même si la qualité des légumes n'est pas assurée

- Science Barge¹⁸ : développée en 2007 sur une péniche de 400 m², la science barge est un prototype de ferme urbaine innovante qui parcourt les eaux new-yorkaises. Conçue comme un centre éducatif pour la production alimentaire, les énergies alternatives et la gestion des eaux, elle permet à l'ONG Sun Works, soutenue par la Ville, d'expérimenter des technologies nouvelles liées à ces matières. La péniche atteint une production alimentaire sans émissions nettes de GES, dans pesticides chimiques et sans rejets/effluents, en fonctionnant de manière auto-suffisante : compost, recyclage de l'eau, hydro- et aquaponie, panneaux solaires, éoliennes, biocarburants générés sur place, irrigation par eaux de pluie...



La Science Barge est un centre éducatif qui produit des légumes en autosuffisance

- Public Farm 1¹⁹ : Montée à New York en 2008 suite à un concours, la Public Farm 1 (PF1) a apporté de l'ombre, de l'eau, de la fraîcheur, un endroit agréable pour s'asseoir, un endroit de vente de produits locaux, des informations sur la production végétale en ville, de la visibilité à l'agriculture urbaine mais surtout des fruit, légumes et aromates à ses visiteurs. Montées dans des tubes en carton résistant mais recyclable, les plantes étaient supportées dans du géotextile, et leur production récoltée via d'autres tubes vides et centraux.

¹⁸ Plus d'information et références sur le site de [New York SunWorks](#)

¹⁹ Plus d'info sur [leur site internet](#)



L'installation dans l'espace public de la PF1 à New York, aménage un espace agréable en permettant aux citoyens de récolter, de comprendre et de voir l'agriculture en ville.

- Mini-fermes²⁰ : l'Atelier d'architecture parisien SOA fait des recherches sur l'agriculture urbaine, et propose un modèle de mini-fermes déplaçables dans l'espace public. Ces fermes sont des exploitations agricoles de faible production mais très visibles. Elles intègrent un commerce de proximité ou un lieu de visite au rez-de chaussée, alors que la production se fait dans des structures transparentes empilées. Les fermes sont visibles mais agréables car la transparence nécessaire aux plantes introduit simplement plus de vert en ville. Dans le cas de cultures utilisant des lampes de croissance, les fermes peuvent également devenir source d'animation et d'éclairage en soirée et/ou la nuit, tout en créant des points de repères.

²⁰ Plus d'information sur le site du [Laboratoire d'Urbanisme Agricole](#), à Paris



Les mini-fermes urbaines de SOA sont positionnables un peu partout dans l'espace public

- Des projets plus extravagants et couteux ont vu le jour ou sont à l'étude chez nos voisins, mais semblent moins sensibilisant, plus commerciaux et moins réalistes pour un développement similaire à Bruxelles : Urbanana et ferme Montparnasse de l'atelier d'architecture SoA (Paris), et la ferme LUFA, qui existe à Montréal.



La ferme LUFA à Montréal, et les projets de SOA (Paris) pour les supermarchés et les dents creuses

A Bruxelles, plusieurs **endroits spécifiques** pourraient accueillir de tels projets :

- Des murs aveugles sur des bâtiments ou dans des parcs, comme le mur de la plaine de Liverpool ou les murs de la cité administrative, pour y développer des laitues ;
- Des places publiques ou parcs pour développer un potager fait de petits contenants rigides ou souples ;
- Les abords du canal tel que le Bassin Beco pour placer les mini-fermes de SOA ;
- Une péniche sur le canal pour développer une Science Barge ;
- Des friches industrielles telles que le site de Tour et Taxis, Delta ou les terrains longeant la gare d'Evere pour développer des vergers mobiles en sac ;
- Une grande place publique, comme la place Flagey, pour y installer une Public Farm 1 ;
- Le site d'activités productives abandonnées, listées sur la carte présentée dans ce rapport, pour tester des installations d'aquaponie et faire des workshops sur le sujet ;
- Un grand boulevard, tel que le boulevard Anspach ou l'avenue du Port, pour planter progressivement des arbres fruitiers ;
- ...



Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

EVALUATION DU POTENTIEL MARAICHER EN RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE

Rapport phase III
Annexe – sélection des sites





Site n°1

Commune : Auderghem/Watermael-Boitsfort

Propriétaire :

- **Public** : /
- **Privé** : sur Watermael-Boitsfort : Cofinimmo
sur Auderghem : B@1 Sports & Leisure Belgium

Particularités : /

Affectation au PRAS : sur Watermael-Boitsfort : zone d'habitat
sur Auderghem : zone de sport ou de loisir de plein air

Permis de lotir : /

PPAS : partie Nord : PPAS 1 Souverain Est → n'existe pas

Patrimoine : /

Avis : Cofinimmo est en recherche de promoteurs pour le développement de logements. La situation juridique vient de se débloquer, donc ils veulent faire avancer le dossier au plus vite (Mr. Van Haelen – 02/373.00.00). Pour la partie sur Auderghem, les permis ont été délivrés, et la société de sport commence le chantier sur les terrains.

Site n°2

Commune : Auderghem

Propriétaire :

- **Public :** sa des habitants des logements sociaux (HLS) d'Auderghem
- **Privé :** /

Particularités : Toit d'un bassin d'orage + plaine de jeux présente sur le site

Affectation au PRAS : Zone d'habitat

Permis de lotir : /

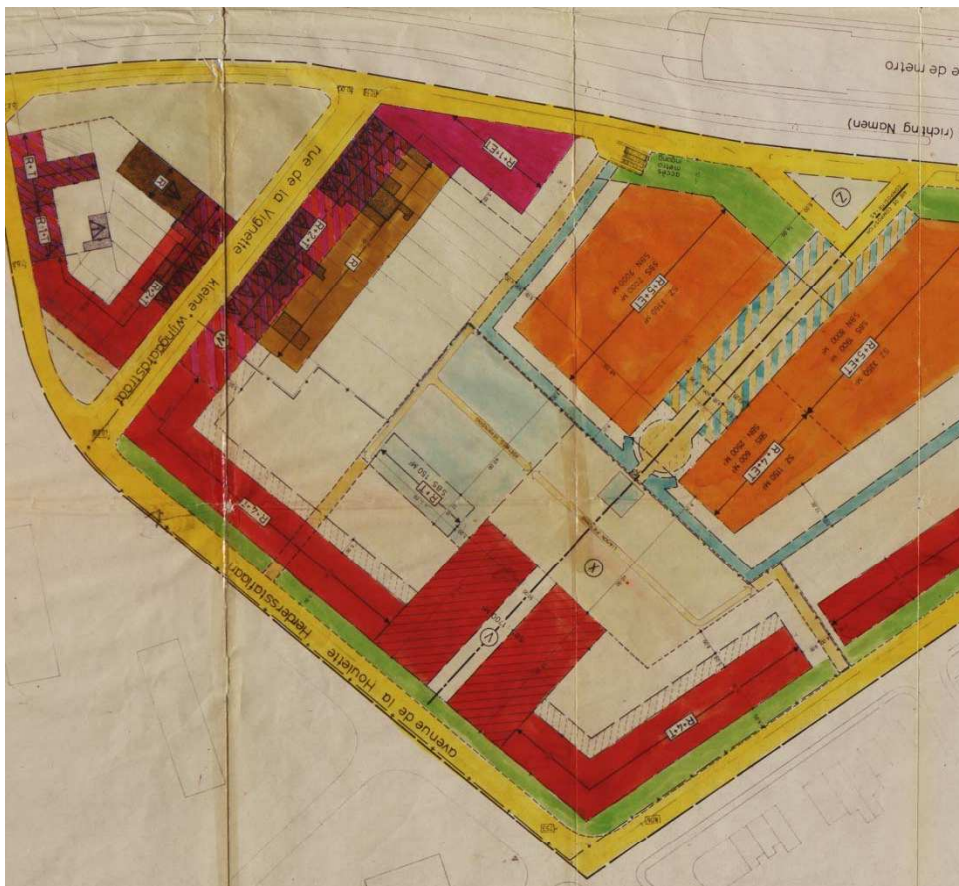
PPAS : PPAS 20/21 Demey-Merjay (1999) → zone d'habitation + cour et jardin + équipement communautaire

Patrimoine : /

Avis : La commune a voulu y aménager un espace vert → avorté car : HLS veut y bâtir et refusent une quelconque utilisation des lieux en attendant

Contact à la commune : Jean-Louis Hermans (02/676.49.93), directeur du service Espace Public

Contact chez HLS : Ghislain Lemans (02/672.83.46), président des HLS d'Auderghem



PPAS Demey

Site n°3

Commune : Watermael-Boitsfort

Propriétaire :

- **Public :** /
- **Privé :** Association Anna de Meeus

Particularités : Terrain attenant à une résidence senior

Affectation au PRAS : zone verte

Permis de lotir : /

PPAS : PPAS 7 Wiener (2011) → zone de parc classé

Patrimoine : Site classé (parc du couvent des religieuses de l'Eucharistie)

Avis de la commune : Le site étant l'ancienne zone de maraichage des sœurs, tant que l'aménagement est fait dans le respect paysager etc, le fait que le site soit classé n'empêche pas le développement de potagers. Par ailleurs, le « Début des Haricots » a fait la demande de PE de classe 3 (non-refusable) d'installer 30 moutons sur une partie de la zone. (– – service par cet environnement). Les sœurs disent que ça ne sera pas possible, les moutons occupent tout le terrain → il faut s'arranger avec le début des haricots.



PPAS n°7 Wiener

Site n°4

Commune : Watermael-Boitsfort

Propriétaire :

- **Public** : IBGE + Régie des bâtiments
- **Privé** : /

Particularités : Quartier durable citoyen (IBGE demande d'attendre les négociations en cours)

Affectation au PRAS : zone forestière

Permis de lotir : /

PPAS : /

Patrimoine : Site classé (forêt de Soignes sur le territoire de Watermael-Boitsfort)

Avis : Pas possible

Site n°5

Commune : Uccle

Propriétaire :

- **Public :** CPAS Uccle + CPAS Linkebeek
- **Privé :** /

Particularités : /

Affectation au PRAS : Zone d'habitat

Permis de lotir : /

PPAS : PPA n°46bis Fond de Calevoet → zone pour constructions isolées ou groupées à caractère vert (pour les surfaces non bâties, la destination est remplacée par celle de « zone verte de jardins et potagers », qui existe déjà en face)

Patrimoine : /

Avis : Le PPAS n'est pas contraire... Mr Vandenberg du CPAS d'Uccle indique que la SLRB pose la première pierre pour la construction de logements au début du mois de décembre. Le terrain n'est donc plus libre.



PPAS Fond de Calevoet

Site n°6

Commune : Uccle

Propriétaire :

- **Public :** CPAS Bruxelles
- **Privé :** /

Particularités : /

Affectation au PRAS : zone verte

Permis de lotir : Projet de lotissement (CPAS de la Ville de Bruxelles)

PPAS : /

Patrimoine : 2 charmes remarquables

Avis : Le CPAS de Bruxelles est tout à fait partant pour ce genre de projet, ne fut-ce qu'en attendant de lotir.

Contact au CPAS de Bruxelles : Esteban Jaime 02 563 66 44 (responsable A21L)

Site n°7

Commune : Forest

Propriétaire :

- **Public :** Commune de Forest + Bruxelles-Propreté
- **Privé :** /

Particularités : /

Affectation au PRAS : Zone d'industries urbaines + zone de sport ou de loisir en plein air

Permis de lotir : /

PPAS : /

Patrimoine : /

Avis : Des potagers sont déjà présent juste au-dessus et la demande n'est pas suffisamment forte → ça ferait double emploi + C'est là où est situé le dépôt communal.

Contact commune de Forest : Jean-Michel Diesbecq (02/348.17.23), directeur du service Urbanisme

PRAS :



Site n°8

Commune : Anderlecht

Propriétaire :

- **Public** : Commune d'Anderlecht + CPAS de Bruxelles
- **Privé** : /

Particularités : /

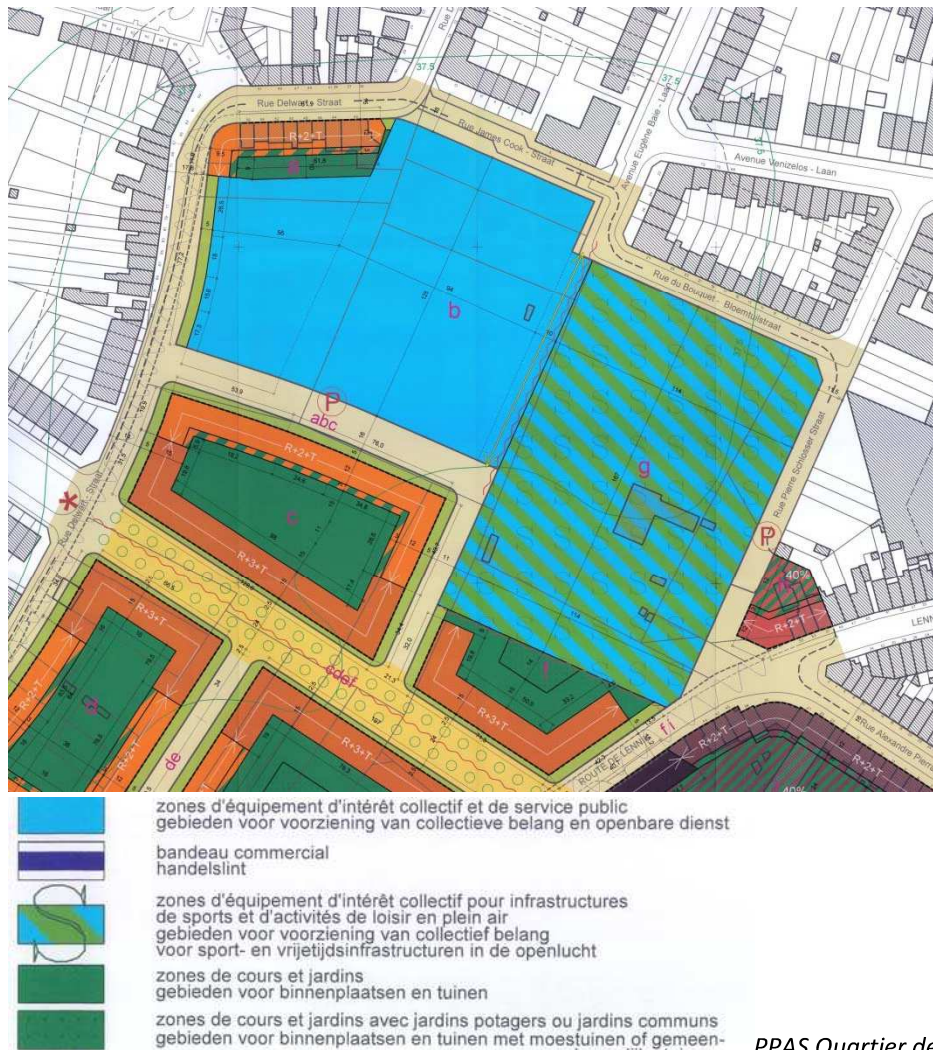
Affectation au PRAS : zone verte + zone d'habitat

Permis de lotir : /

PPAS : PPAS Quartier des Trèfles → zone d'équipement + zone de sport et loisir en plein air

Patrimoine : /

Avis : Le PPAS prévoit quelques zones potagères mais pas vraiment du assez grande ni du style de l'IBGE.



Site n°9

Commune : Anderlecht

Propriétaire :

- **Public :** Commune d'Anderlecht et Régie foncière
- **Privé :** /

Particularités : ancien terrain de Horse Ball

Affectation au PRAS : Zone verte + zone d'habitat

Permis de lotir : /

PPAS : PPAS n°20 Abords du Ring → servait simplement à l'expropriation lors de la construction du ring

Patrimoine : /

Avis : Le service des sports (C. Bouckaert 02/800.07.03) veut y développer un projet d'agoraspace ou autre espace de sport mais a priori ce pourrait être un projet mixte avec développement d'une zone verte et potagère (ok pour l'urbanisme aussi, Yvette Zege 02/558.08.65). Ca serait même une très bonne idée car ça apporterait un contrôle social et une surveillance, et éviterait la dégradation des espaces.

Site n°10

Commune : Berchem-Sainte-Agathe

Propriétaire :

- **Public :** CPAS de Bruxelles
- **Privé :** Immobilière Fédérale de la Construction

Particularités : Hoogveld

Affectation au PRAS : Principalement Zone verte + un peu de zone d'habitat

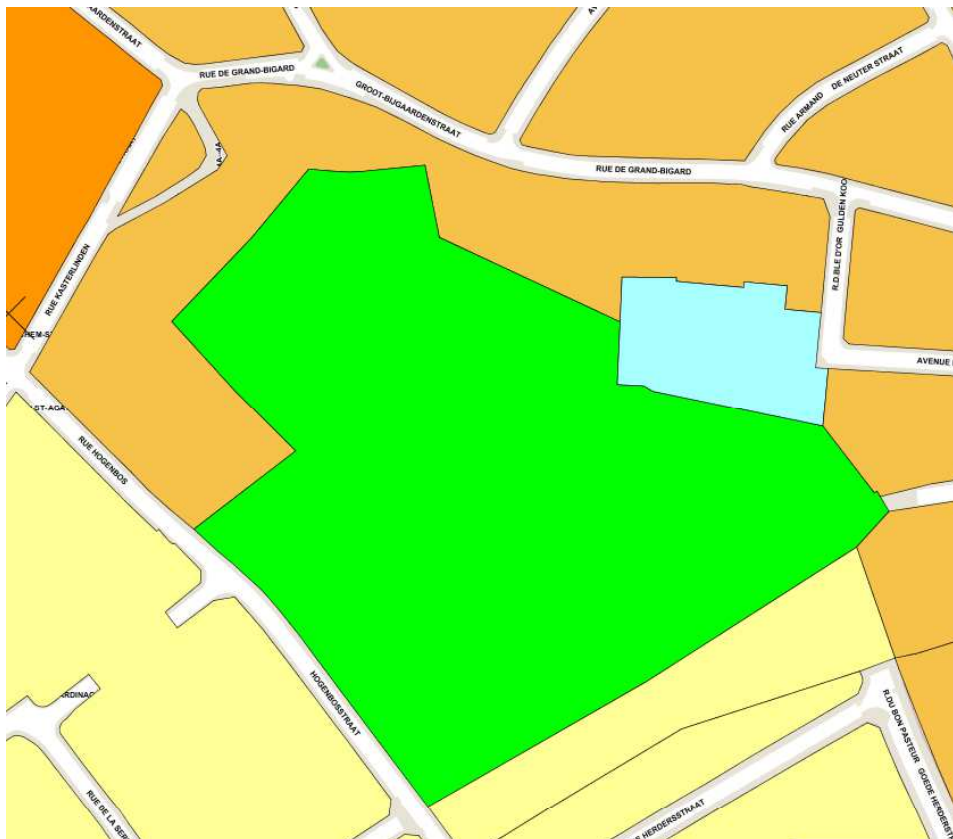
Permis de lotir : Projet de lotissement et permis délivré sous conditions dans le sud du terrain

PPAS : /

Patrimoine : Villa et jardin classés à l'ouest des parcelles, et site à l'inventaire

Avis : Le CPAS de Bruxelles est tout à fait partant pour ce genre de projet. L'IFC n'est pas favorable : ils bâtiront sur leurs terrains bâtissables, et si l'IBE veut faire quelque chose sur leur terrain, ils ne voudront que via la vente (ce terrain est une perte sèche pour eux, donc la vente est une manière de rentabiliser) (Mr Arits, au numéro général 02/509.04.11).

Contact : Esteban Jaime 02 563 66 44



PRAS

Site n°11

Commune : Ganshoren

Propriétaire :

- **Public :** SDRB + Commune de Ganshoren
- **Privé :** Parcelles 20D,21D,17D, 19

Particularités : /

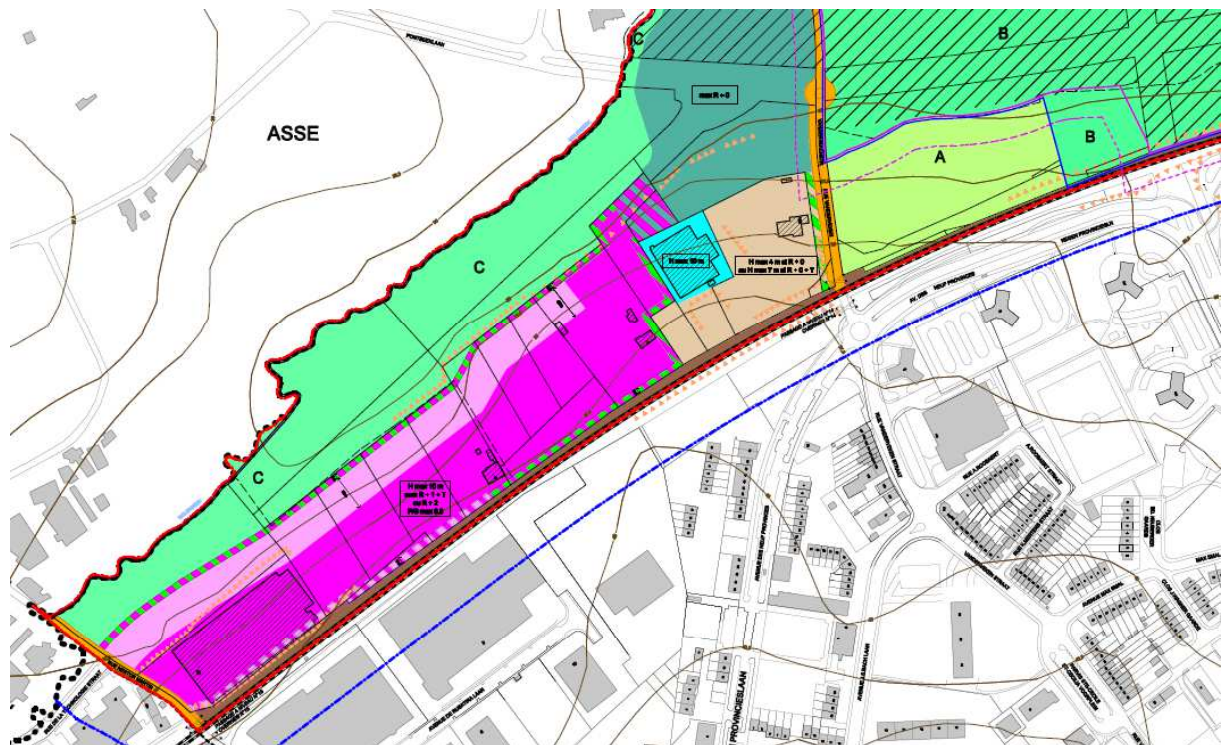
Affectation au PRAS : Zone verte + zone d'industries urbaines

Permis de lotir : /

PPAS : PPAS n°IX-3 Vallée du Molenbeezonek → voir carte

Patrimoine : Site classé (vallon du Molenbeek)

Avis : Le PPAS empêche le développement de potagers, sauf dans la zone A (1, 4ha appartenant à la commune de Ganshoren), où peuvent se développer des potager biologiques qui respectent la charte des « Coins de Jardin » de Ganshoren. C. Dewannemaeker de la commune de Ganshoren dit qu'à première vue cela parait tout à fait envisageable.



ZONE VERTE A FONCTION RECREATIVE
PEDAGOGIQUE ET SOCIALE

A

ZONE DE BASSINS DE RETENUE



ZONE VERTE DE HAUTE
VALEUR BIOLOGIQUE

B

ZONE D'INDUSTRIES URBAINES
(ZONE CONSTRUCTIBLE)



ZONE VERTE DE CONSERVATION
DU MILIEU NATUREL

C

ZONE D'AMENAGEMENT DES
INFRASTRUCTURES D'ACCES



PPAS Vallée du Molenbeek

Site n°12

Commune : Bruxelles (Laeken)

Propriétaire :

- **Public :** Ville de Bruxelles
- **Privé :** /

Particularités : Intérieur d'îlot

Affectation au PRAS : Zone d'habitat

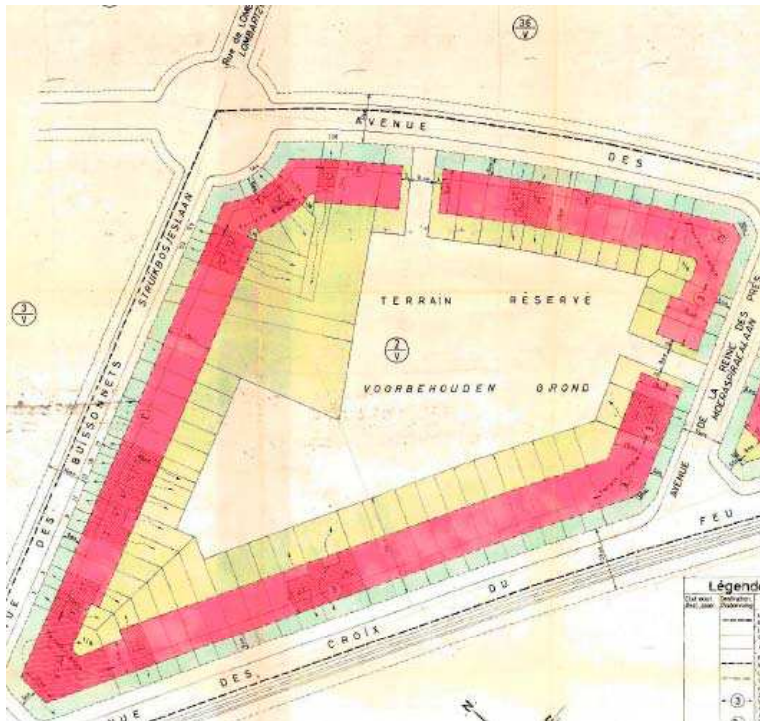
Permis de lotir : /

PPAS : PPAS n°50-01bis Quartier Van Praet → Terrain réservé... Attention : PPAS en cours de révision

Patrimoine : /

Avis : Le terrain est fermé au public car il était « réservoir de criminalité » : cambriolages par l'accès aux jardins... La Ville de Bruxelles cherche une manière de l'utiliser, mais en évitant ces désagrément. Ils n'ont jamais pensé à l'option potager, mais elle semble une bonne alternative, pour l'utilisation en journée, le contrôle social, la signature d'une charte, la fermeture par cadenas...

Contact à la Ville de Bruxelles : Frédéric Boutry du service des espaces verts + Emilie Balin



PPAS Quartier Van Praet

Site n°13

Commune : Bruxelles (Neder-over-Heembeek)

Propriétaire :

- **Public :** Ville de Bruxelles
- **Privé :** /

Particularités : Entre deux potagers existant

Affectation au PRAS : Zone d'habitat

Permis de lotir : /

PPAS : /

Patrimoine : /

Avis : La Ville de Bruxelles tente de faire changer son affectation au PRAS pour la passer en zone forestière. Ils veulent y développer une forêt urbaine, donc la replanter d'arbres. Les potagers ne sont donc pas bienvenus sur la parcelle.

Contact à la Ville de Bruxelles : Frédéric Boutry (02/279.61.58), directeur du service des espaces verts
+ Emilie Balin (du service de communication)

Site n°14

Commune : Bruxelles (Haren)

Propriétaire :

- **Public :** Ville de Bruxelles
- **Privé :** /

Particularités : Futur emplacement de la prison

Affectation au PRAS : Zone administrative + zone d'industries urbaines

Permis de lotir : /

PPAS : /

Patrimoine : /

Avis : pas d'utilisation du site avant la construction de la prison

Site n°15

Commune : Evere

Propriétaire :

- **Public :** parc sc de locataires « Germinal » (+ à coté : Commune d'Evere)
- **Privé :** /

Particularités : Potager existant

Affectation au PRAS : Zone d'habitat (à coté : zone de sport ou de loisirs en plein air)

Permis de lotir : /

PPAS : / (à coté : PPA n°7D Plaine des sports → zone d'espace vert et équipement communautaire (B))

Patrimoine : en partie dans la zone de protection du cimetière (à coté : site à l'inventaire et 1 arbre remarquable)

Avis : Potager existant : a priori uniquement pour les locataires de Germinal (à coté : le PPA n'empêche pas le développement de potagers). La société Germinal rédige actuellement un dossier pour la reprise en gestion des potagers de Germinal par la commune. Mais la régie foncière est TRÈS preneuse du fait que l'IBGE reprenne cette gestion, voire étende la zone potagère, avec toujours une priorité pour les habitants des logements publics (GERMINAL : responsable potager = Mme Debuckère (ou mme Minaro) 02/726.34.13)



PPA Complexe sportif

Site n°16

Commune : Woluwe-Saint-Pierre

Propriétaire :

- **Public :** SLRB
- **Privé :** /

Particularités : Site des Dames Blanches

Affectation au PRAS : Zone d'habitat

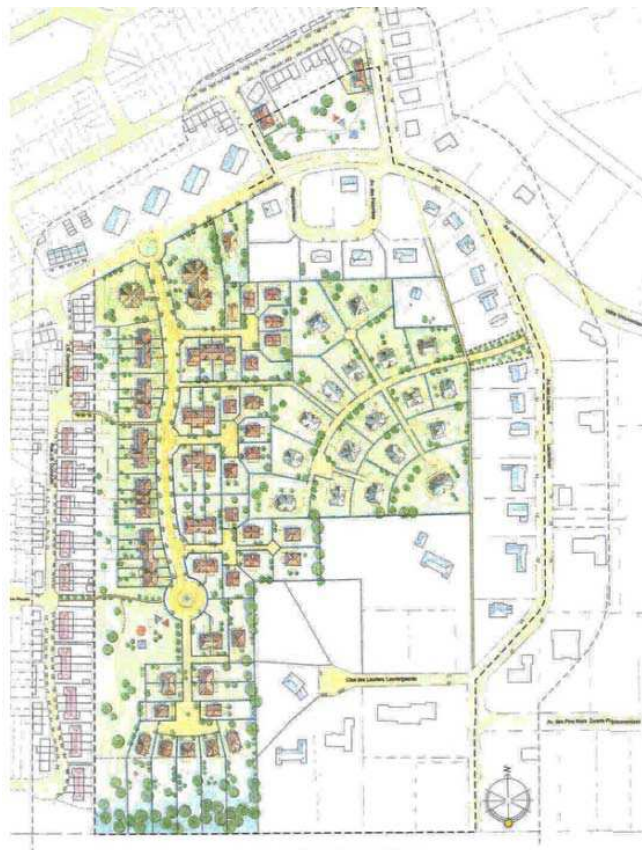
Permis de lotir : /

PPAS : projet de PPAS accepté : PPAS n°XV/4 Dames Blanches (2000) → a priori uniquement du logement et un espace vert

Patrimoine : /

Avis : une étude urbanistique a déjà été menée sur le lieu, et proposait des potagers. Ce terrain présente de nombreux projets contradictoires mais le but est de faire des logements. Comme il y a participation en amont du processus, si la demande est formulée par la population de développer des potagers, une clause spéciale sera ajoutée dans le CSC pour le développement de potagers.

Contact SLRB : Kurt Kusters à contacter via 02/533.19.11



PPAS Dames Blanches

Site n°17

Commune : Etterbeek

Propriétaire :

- **Public :** /
- **Privé :** parcelle 465f40 - Colruyt

Particularités : Rénovation prochaine du Colruyt

Affectation au PRAS : Zone de forte mixité

Permis de lotir : /

PPAS : ? 1984

Patrimoine : /

Avis : Le projet est de construire une série de logements et de réaménager le Colruyt. Développer un potager sur le toit a été pensé MAIS structurellement ça n'est pas possible + normes pour la sécurité des personnes sur le toit + sécurité du Colruyt (intrusion via le toit) + nouveau habitants des logements (vues directes depuis le toit) → le projet a été abandonné

Contact Colruyt : Olivier Massin (demander au n° général 02/360.10.40)

Site n°18

Commune : Uccle

Propriétaire :

- **Public :** Régie foncière + IBGE
- **Privé :** /

Particularités : Hippodrome de Boitsfort

Affectation au PRAS : Zone de sport et loisirs en plein air

Permis de lotir : /

PPAS : /

Patrimoine : Forêt de Soignes sur le territoire de Uccle + Arbres remarquables

Avis :

Site n°19

Commune : Bruxelles (Louise)

Propriétaire :

- **Public :** CIBE/Vivaqua
- **Privé :** /

Particularités : Réservoir d'eau potable

Affectation au PRAS : Zone d'intérêt régional

Permis de lotir : /

PPAS : /

Patrimoine : /

Avis : L'eau potable est sensible donc interdiction d'accès au public et de toute activité. Même l'accès au personnel de Vivaqua est limité.

Vivaqua : 02/518.81.11

<i>N° du site</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Attente information</i>	<i>Résultat</i>	<i>Fiche</i>
1	Auderghem/watermael		NON	
2	BO Demey		NON	
3	Couvent des sœurs		Pas tout à fait	X
4	QDC – attente		NON	
5	Moensberg		NON	
6	Van Haelen		OUI	X
7	Dépôt communal		NON	
8	Trèfle		Pas tout à fait	
9	Horse ball		OUI	X
10	Hoogveld		Sur les terrains du CPAS, OUI	X
11	Vallée Molenbeek		OUI, un peu	X
12	Intérieur ilot		OUI, pourquoi pas	X
13	NOH		NON	
14	Prison		NON	
15	Potager existant		OUI	X
16	Dames blanches		Pas tout à fait	
17	Colruyt		NON	
18	Hippodrome	IBGE	Non?	X
19	Vivaqua		NON	



Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

EVALUATION DU POTENTIEL MARAICHER EN RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE

Rapport phase III
Annexe – fiche par site



BRAT – Eco-Innovation – BGI – Novembre 2013

Commune : Watermael-Boitsfort

Superficie : 2.8 ha

Propriétaires : Association Anna de Meeus

Utilisation actuelle : Jardin/ parc (terrain attenant à une résidence senior)

Pente : vers l'est. Altitude variant de 70 à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer

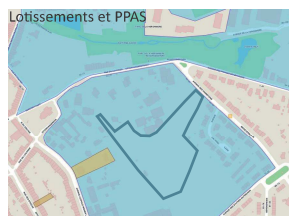
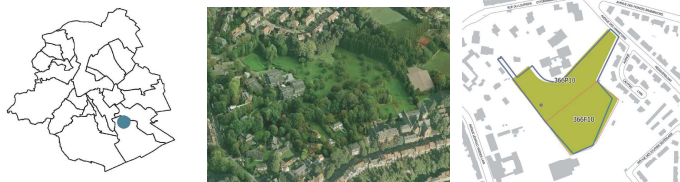
Accessibilité : lignes de bus 41, 17, 95 (à proximité immédiate) + tram 94 + métro 5 (Hermann Debroux) + gare de Watermael.

PPAS : PPAS 7 Wiener (2011) -> zone de parc classé

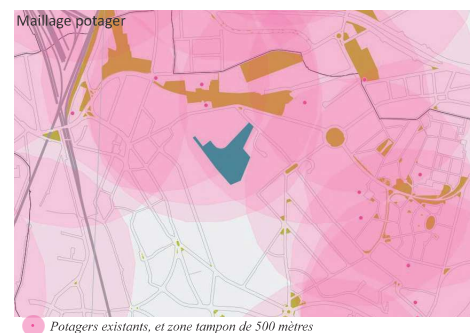
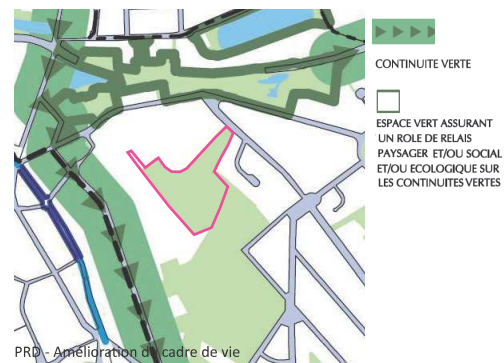
Permis de lotir : aucun

Patrimoine : Site classé (parc du couvent des religieuses de l'Eucharistie)

Potagers existants à moins de 500 m : 3



Google Street View



Potagers existants, et zone tampon de 500 mètres

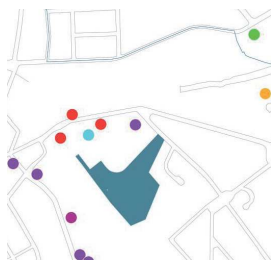
GENERALITÉS

Le site du Couvent a une superficie d'environ 2,8 ha. Il est situé en seconde couronne urbaine, au sud est de la Région, dans la commune de Watermael-Boitsfort.

Le site est entouré par les rues suivantes: Avenue des Hanneçons (nord est), avenue Calypso (Est), Avenue Léopold Wiener (sud-ouest), rue de Loutrier (nord-ouest) et l'avenue des Sylphes (Sud-est).



LE QUARTIER



De nombreux équipements de tous types (social, jeunesse, enseignement, handicap, senior et culture) existent à proximité du site. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers du Couvent.



ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site :

- par l'avenue des Hanneçons (en face du n°53 via à un parc)
- avenue des Sylphes localisée au sud du terrain, via à peit sentier piéton contournant un terrain de foot
- au croisement de l'avenue des Sylphes avec l'avenue des Nymphes, il y a un petit sentier piéton jusqu'au terrain avenue Léopold Wiener

Par ailleurs, le site est relativement bien desservi en transports en commun puisque 3 arrêts, sur des lignes de bus 41, 17, 95 sont à sa proximité immédiate. Par ailleurs, le tram 94 permet d'atteindre ces différentes lignes de bus pour arriver au site. La ligne 5 de métro (Hermann Debroux) est connectée à la ligne de bus 41. La gare de Watermael se retrouve à proximité du site (+/- 1.5 km).

SITUATION DE FAIT

L'ensemble du terrain est enherbé et des buissons et arbres se retrouvent en certains endroits du terrain (= parc).

Le terrain est très légèrement en pente du Nord-Ouest au Sud-Est avec des altitudes variant entre 70 et 80 mètres d'altitude.

SITUATION DE DROIT

Le site du couvent appartient au propriétaire privé de l'Association Anna de Meeus.

La grande majorité du site est en zone verte au PRAS (zone entourée en vert), la petite partie du site qui reste se retrouve dans une zone d'habitat.

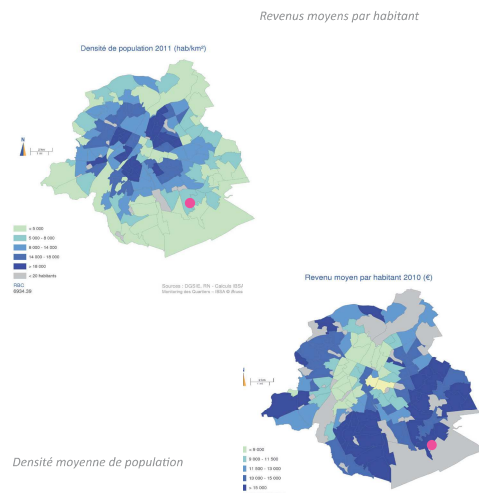
Le PPAS 7 (Wiener) couvre le site, et le classe en zone de parc classé.

Par contre, aucun permis de lotir n'a été accordé sur le site.

Ce terrain fait partie d'un site classé (parc du couvent des religieuses de l'Eucharistie).

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain est bonne par rapport au maillage potager. En effet, il est situé à moins de 500m de 3 potagers existants, et à moins d'un kilomètre de 7 potagers existants.



PROJETS

Le Début des Haricots à fait la demande de PE classe 3 pour installer 30 montons sur une partie de la zone. Mais une partie du terrain restera libre et pourra éventuellement servir au développement d'un potager, tant que l'aménagement est fait dans le respect du paysage. Comme il s'agissait d'une ancienne zone de culture des soeurs du Couvent, les monuments et sites n'y voient pas d'inconvénients.

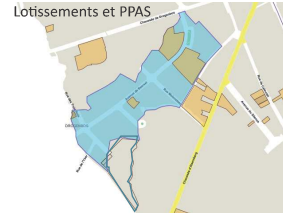
CONTACTS

- Responsable aux monuments et sites : Mr. Stollen: 02/204.23.45

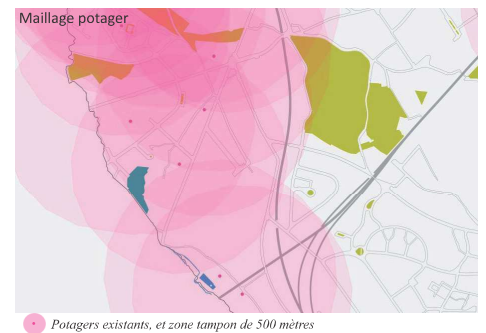
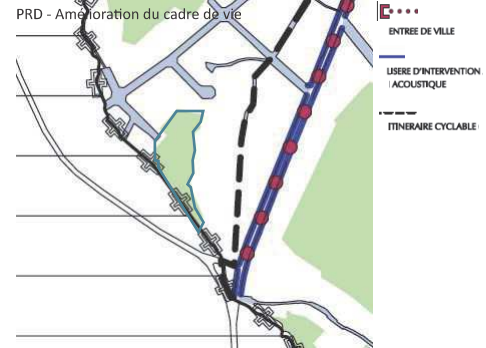
Commune : Uccle
 Superficie : 1.2 ha
 Propriétaires : CPAS de Bruxelles (1.2 ha)
 Utilisation actuelle : prairie
 Pente : terrain plat situé à environ à 40 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer
 Accessibilité : lignes de tram 51, 34, 82 à proximité du site
 PPAS : Aucun
 Permis de lotir : Projet de lotissement (CPAS de la ville de Bruxelles)
 Patrimoine : 2 charmes remarquables
 Potagers existants à moins de 500 m : 2



Zone verte Zone d'habitat
 Arbre remarquable



Google Street View



GENERALITÉS

Le site Van Haelen une superficie d'environ 1,2 ha. Il est situé en seconde couronne urbaine, au sud de la Région, dans la commune d'Uccle

Le site est entouré par les rues Rue des Trois Rois à l'ouest, Grote Baan au sud, Chaussée d'Alsemberg à l'Est, Steenvelt au nord-ouest et Zandboek au nord.



LE QUARTIER



- social
- jeunesse
- immigration
- handicap
- santé mentale
- senior
- enseignement
- culture

De nombreux équipements de tous types (jeunesse, handicap et enseignement principalement) existent à proximité du site. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers à Van Haelen.

ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site :

- Par la rue des Trois Rois
- Par un sentier donnant sur la Rue Grote Baan

Par ailleurs, le site est desservi en transports en commun puisque plusieurs arrêts de trams des lignes 32, 82 et 51 (arrêt Van Haelen) se retrouvent à proximité du site.

SITUATION DE FAIT

Les parties Nord et Sud du site sont actuellement gérées de manière identique : le nord et le sud du site constituent une zone de prairie.

Le terrain est quasiment plat et se retrouve à une altitude d'environ 40 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

Le site n'est pas situé dans une zone humide ou à proximité d'un ruisseau et ne souffre pas de problèmes d'exposition à la lumière.

SITUATION DE DROIT

Le site de Van Haelen est entièrement possédé par le CPAS de Bruxelles.

L'entiereté du site est en zone verte au PRAS.

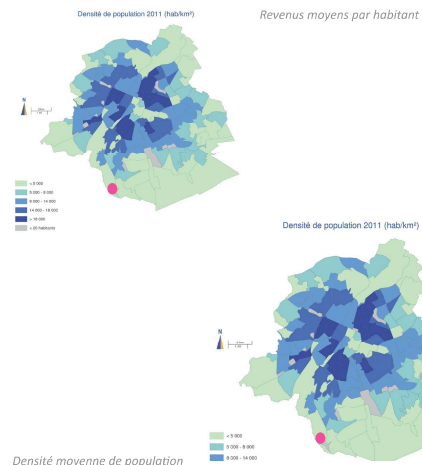
Certains PPAS encerclent le site mais lui-même n'est pas concerné par l'un d'eux.

Aucun permis de lôtr n'a été accordé sur le site, mais bien dans ses alentours.

Sur le terrain, 2 charmes remarquables sont présents.

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain est bonne par rapport au maillage du potager puisque à peine 3 potagers existent à moins de 500 mètres, et 4 potagers à moins d'un kilomètre.



Densité moyenne de population

PROJETS

Le CPAS de Bruxelles est tout à fait partant pour ce genre de projet, ne fut ce qu'en attendant de lôtr.

CONTACTS

- CPAS de Bruxelles: Mr. Jaime - 02/563.66.44

Commune : Anderlecht

Superficie : 2 ha

Propriétaires : Commune d'Anderlecht (1.5ha) + Régie Foncière (0.5ha)

Utilisation actuelle : ancien terrain de Horse Ball (prairie)

Pente : vers le sud est. Altitude variant de 48 à 55 mètres au-dessus du niveau de la mer

Accessibilité : lignes 46 et 89 (bus) à proximité immédiate (arrêt Moortebeek)+ lignes 126, 127, 128, 129, 136, 137 (arrêt Dilbeek Tourelle) plus au nord du site.

PPAS : PPAS n°20 (abords du Ring). Il servait simplement à l'expropriation lors de la construction du ring

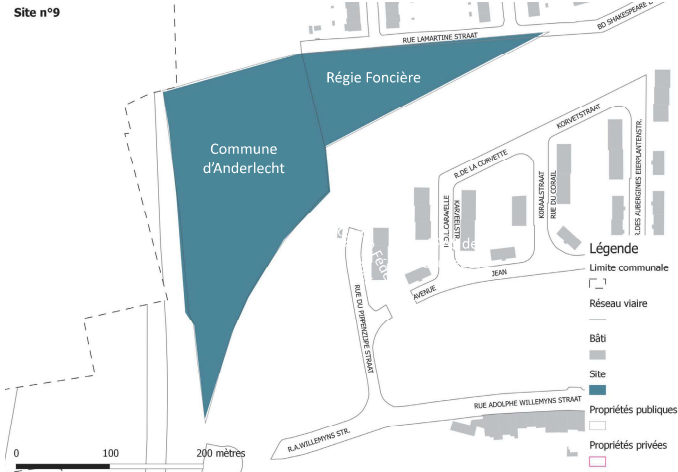
Permis de lotir : Aucun

Patrimoine : Aucun

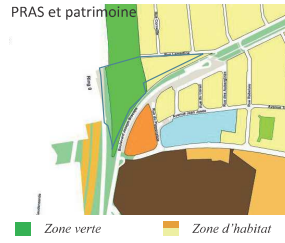
Potagers existants à moins de 500 m : 1



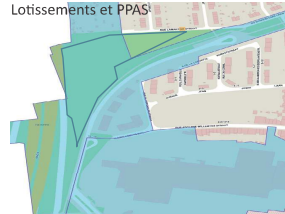
Site n°9



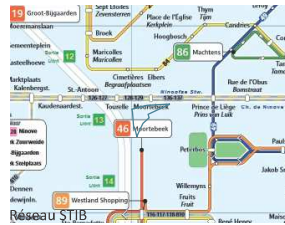
PRAS et patrimoine



Lotissements et PPAS



IGN et relief



Google Street View



Photographie



Potagers existants, et zone tampon de 500 mètres

GENERALITÉS

Le site du Horse Ball a une superficie d'environ 2 ha. Il est situé en première couronne urbaine, à l'Ouest de la Région, dans la commune d'Anderlecht.

Le site est entouré par les rues Lamartine à l'est, Noulévrard Joseph Bracops, le Ring à l'ouest et le grand axe Ninoofsesteenweg au nord.



LE QUARTIER



Des équipements de différents types existent à proximité du site: social, senior, enseignement. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers sur l'actuel terrain de Horse Ball.

- social
- jeunesse
- immigration
- handicap
- santé mentale
- senior
- enseignement
- culture

ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site :

- par les rues Lamartine et Corneille qui se croisent. Le site étant ouvert, il est facilement accessible depuis ces rues.
- par le Boulevard Joseph Bracops (via à un passage pour piétons à côté d'un arrêt de bus (46, 89)).

Par ailleurs, le site est desservi en transports en commun par deux lignes de bus, situées sur le boulevard Joseph Bracops, au sud du site. Au nord du site, sur l'axe de Ninoofsesteenweg (+/-1 km), d'autres lignes de bus sont existantes (126, 127, 128, 129, 136, 137) et permettent un acheminement assez aisé vers le site de Horse Ball.

SITUATION DE FAIT

La partie centrale du site est un ancien terrain de Horse Ball (terre battue). Les alentours du sud sont homogènes et présentent une surface enherbée.

Le terrain est légèrement en pente vers le sud. Son point le plus haut est à 55 mètres (nord du terrain) tandis que le plus bas est quasi 48 mètres (sud du terrain) au dessus du niveau de la mer.

Le site n'est pas situé dans une zone humide ou à proximité d'un ruisseau et ne souffre pas de problèmes d'exposition à la lumière.

SITUATION DE DROIT

Le site du terrain de Horse Ball est en grande partie possédé par la commune d'Anderlecht mais également dans une moindre mesure par la Régie foncière.

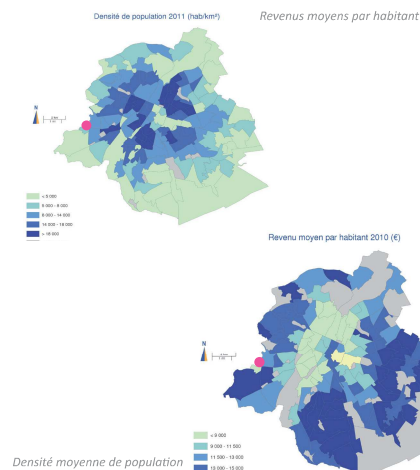
La majorité du site est en zone verte au PRAS, le reste du site étant en zone d'habitat.

Des PPAS encerclent le site et le PPAS 20 (Abords du Ring) couvre le site en lui-même. Ce PPAS est cependant pas déterminant, car il a servi principalement pour les expropriations lors de la construction du Ring de Bruxelles.

Aucun permis de bâtir ne se retrouve à proximité du site ni sur le site en lui-même.

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain est très stratégique par rapport au maillage potager. En effet, il est situé à moins de 500m de seulement 1 potager existant, et à moins d'un kilomètre de 2 potagers existants.



PROJETS

Le service des sports veut y développer un projet d'agoraspace ou autre espace de sport. A priori, il est envisageable de considérer un projet mixte avec d'une part une zone verte et d'autre part une zone potagère. Ce projet pourrait ainsi assurer un contrôle social et une surveillance et permettrait d'éviter une dégradation des espaces.

CONTACTS

- Service de Sport: Mme Bouckaert (02/800.07.03)
- Service urbanistique: Mme Zege (02/558.08.65)

Commune : Berchem-Sainte-Agathe

Superficie : 6 ha

Propriétaires : CPAS de Bruxelles (4,66 ha) + Immobilière Fédérale de la Construction (1,34 ha)

Utilisation actuelle : prairie

Pente : vers l'est. Altitude variant de 55 à 70 mètres au-dessus du niveau de la mer

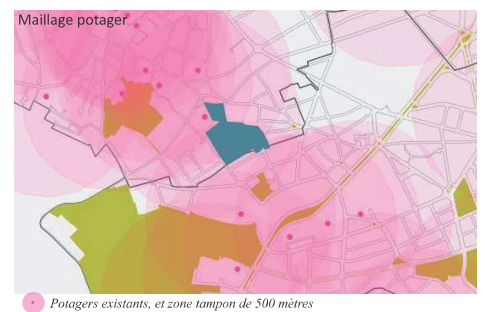
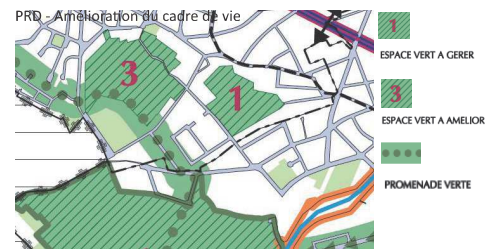
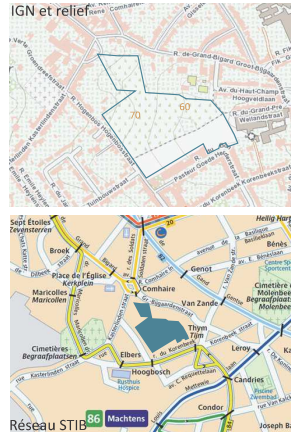
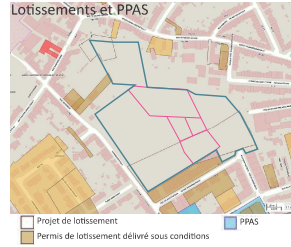
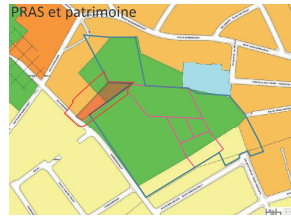
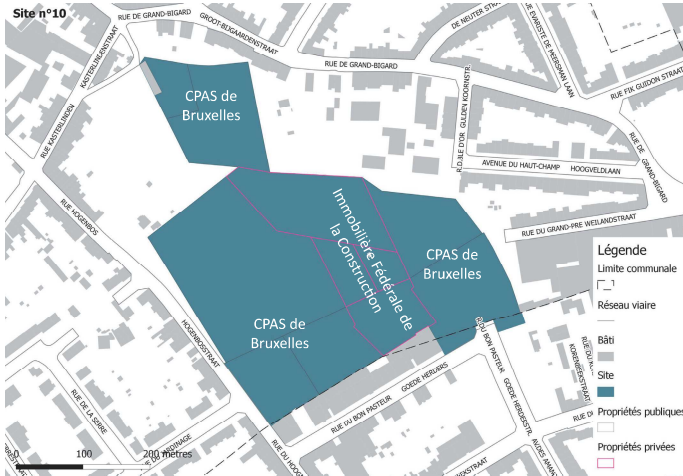
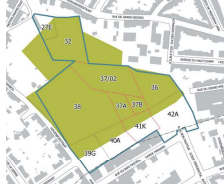
Accessibilité : lignes 20 et 84 à proximité immédiate + lignes 19, 49, 82, 83 et 355 (De Lijn) à 500 mètres.

PPAS : Aucun

Permis de lotir : dans la partie Sud du terrain

Patrimoine : un bâtiment et un jardin classés, et zone de protection afférente

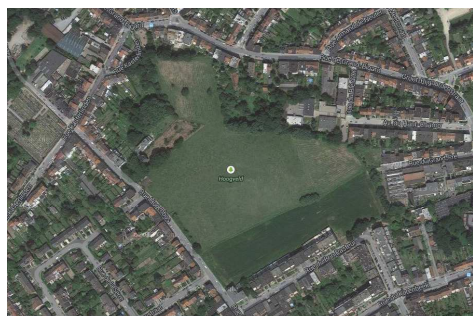
Potagers existants à moins de 500 m : 5



GENERALITÉS

Le site du Hoogveld a une superficie d'environ 6 ha. Il est situé en seconde couronne urbaine, à l'Ouest de la Région, dans la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Le site est entouré par les rues Hogenbos à l'Ouest, du Bon Pasteur au Sud, du Grand-Pré à l'Est, de Grand-Bigard au Nord-Est et Kasterlinden au Nord-Ouest.



LE QUARTIER



- social
- jeunesse
- immigration
- handicap
- santé mentale
- senior
- enseignement
- culture

De nombreux équipements de tous types (social, jeunesse et enseignement principalement) existent à proximité du site. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers au Hoogveld.

ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site :

- au croisement des rues de Grand-Bigard et Kasterlinden, via un cheminement piéton longeant la plaine de jeux Zavelput ;
- en face du n°57 de la rue Hogenbos ;
- au croisement de la rue du Jardinage et de la rue Hogenbos ;
- au coin de la rue du bon pasteur ;
- au bout de la rue du Grand-Pré.

Par ailleurs, le site est relativement bien desservi en transports en commun puisque 3 arrêts, sur 2 lignes de bus (la 20 et la 84), sont à sa proximité immédiate. Par ailleurs, les trams 82 (et 83 en soirée) s'arrêtent à 500 mètres du site, ainsi que les bus 49 et 19 de la STIB et le bus De Lijn n°355.

SITUATION DE FAIT

Les parties Nord et Sud du site sont actuellement gérées de manières différentes : le nord du site est une prairie où paissent des chevaux, alors que la partie Sud est cultivée.

Le terrain est en pente relativement forte du Nord-Ouest au Sud-Est : son point le plus haut est situé à environ 70 mètres d'altitude, alors que son point bas (arrivée sur la rue du Grand-Pré) est à un peu plus de 55 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le site n'est pas situé dans une zone humide ou à proximité d'un ruisseau et ne souffre pas de problèmes d'exposition à la lumière.

SITUATION DE DROIT

Le site du Hoogveld est en grande partie possédé par le CPAS de Bruxelles, mais également dans une moindre mesure par l'Immobilière Fédérale de la Construction, société privée.

La majorité du site est en zone verte au PRAS (zone entourée en vert), le reste du site étant constructible.

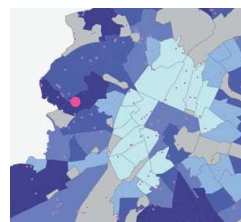
De nombreux PPAS encerclent le site mais lui-même n'est pas concerné par l'un d'eux.

Par contre, de nombreux permis de lotir ont été accordés sur le site, principalement une bande longeant la partie Sud du Hoogveld.

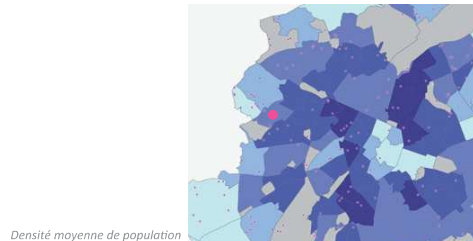
Le n°38 de la rue Hogenbos est par ailleurs un bâtiment classé (villa et jardin). Une zone de protection y est afférente.

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain n'est pas optimale par rapport au maillage potager. En effet, il est situé à moins de 500m de 5 potagers existants, et à moins d'un kilomètre de 13 potagers existants.



Revenus moyens par habitant



Densité moyenne de population

PROJETS

Aucun projet n'est prévu sur la zone verte, ni par les propriétaires, ni par la commune.

CONTACTS

- CPAS de Bruxelles: Mr. Jaime - 02/563.66.44
- Immobilière Fédérale de la Construction : Mr. Arits - 02/509.04.11

Le CPAS de Bruxelles est intéressé par une discussion avec l'IBGE pour le développement d'un parc lié à des potagers sur ses parcelles. L'Immobilière Fédérale de la Construction est plutôt intéressée par la vente de ses terrains.

Commune : Ganshoren

Superficie : 1.22 ha

Propriétaires : Commune de Ganshoren

Utilisation actuelle : Prairie

Pente : relief assez plat. Le site se trouve à une altitude d'environ 30 mètre au dessus du niveau de la mer.

Accessibilité : lignes 84 et 87 à proximité immédiate du site (au sud de la zone) à 500 mètres.

PPAS : PPAS n°IX-3 vallée de Mollenbeek → zone verte à fonction récréative pédagogique et sociale

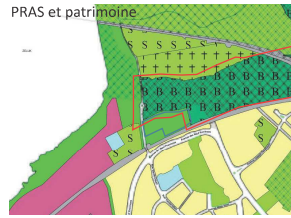
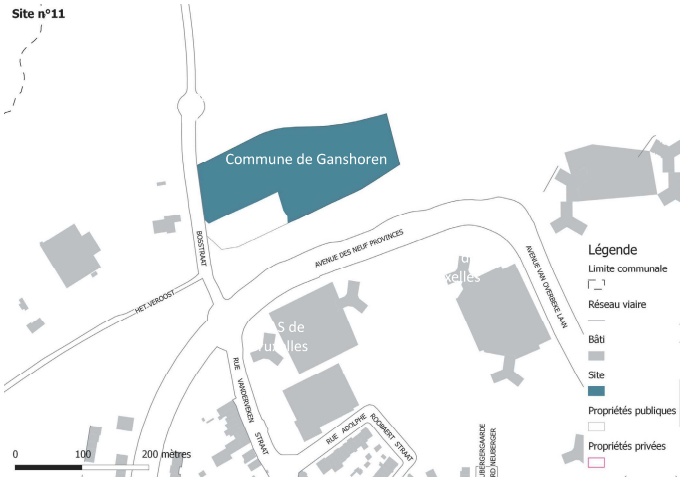
Permis de lotir : Aucun

Patrimoine : Site classé (vallon de Mollenbeek)

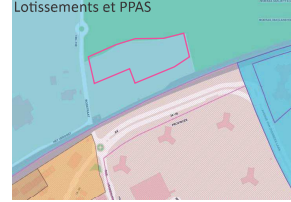
Potagers existants à moins de 500 m : 3



Site n°11



PRAS et patrimoine



Lotissements et PPAS



IGN et relief



Réseau STIB



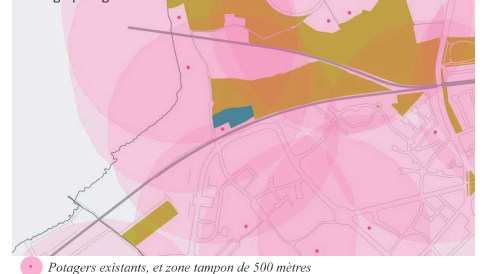
Google Street View



PRD - Amélioration du cadre de vie



Maillage potager

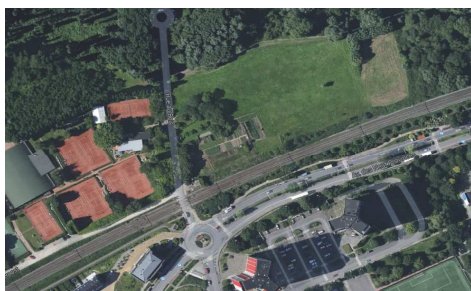


Potagers existants, et zone tampon de 500 mètres

GENERALITÉS

Le site de la vallée de Molenbeek a une superficie de 2.2 ha. Ce site se situe au Nord-ouest de la Région, en seconde couronne urbaine, dans la commune de Ganshoren.

Le site est entouré par la rue au Bois à l'ouest du site et l'avenue des Neuf Provinces au sud du site. Le site se situe au coin du croisement de ces deux rues.



LE QUARTIER



Des équipements relatifs à la jeunesse existent à proximité du site. Ces associations locales de jeune pourraient être associées au développement du site de la vallée de Molenbeek pour ce projet de potager.

- social
- jeunesse
- immigration
- handicap
- santé mentale
- senior
- enseignement
- culture

ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site par la rue du Bois, via un petit sentier de terre conçu pour les piétons et cyclistes

Par ailleurs, le site est desservi en transports en commun par deux lignes de bus (84 et 87). L'arrêt «Het Veroost» se situe au sud est du site et l'arrêt «Ganshoren Sport» au sud ouest du site.

SITUATION DE FAIT

L'ensemble du site est utilisé de manière homogène (prairie). Ce site est entouré de bois et se situe à proximité du Parc Roi Baudoin et du nouveau cimetière de Ganshoren (au nord du site).

Le terrain est plat et se situe à une altitude de 30 mètres au dessus du niveau de la mer.

Ce terrain ouvert et spacieux ne souffre pas de problèmes d'exposition à la lumière.

SITUATION DE DROIT

L'entier du site de la vallée de Molenbeek appartient à la commune de Ganshoren.

L'ensemble du site se retrouve en zone verte.

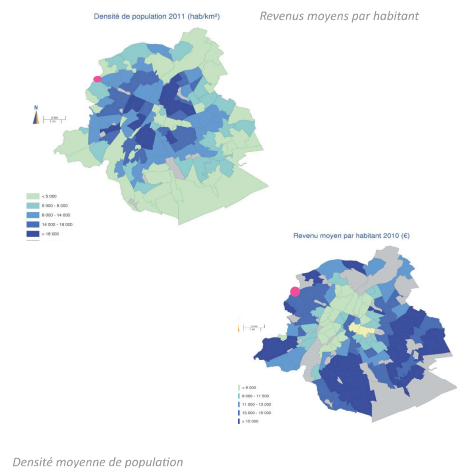
Le PPAS est présente sur l'ensemble du site.

Par contre, aucun permis de bâtir ne se retrouve à proximité du site, ni sur le site en lui-même.

Ce terrain fait partie d'un site classé.

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain n'est pas optimale par rapport au maillage potager. En effet, il est situé à moins de 500m de 3 potagers existants, et à moins d'un kilomètre d'une dizaine de potagers existants.



PROJETS

Ce site appartenant à la commune à le droit de développer des potagers biologiques qui respectent la charte des «Coins de Jadin» de Ganshoren. Ce projet paraît envisageable apr la commune.

CONTACTS

- Commune de Ganshoren: Mr. Dewannemaeker (service urbanisme: 02/464.05.43)

Commune : Bruxelles (Laeken)

Superficie : 1ha

Propriétaires : Ville de Bruxelles

Utilisation actuelle : intérieur d'îlot, surface enherbée entourée d'arbres.

Pente : Le site se positionne à des altitudes comprises entre de 40 et 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce terrain est légèrement incliné vers le sud est (mais paraît quasi plat)

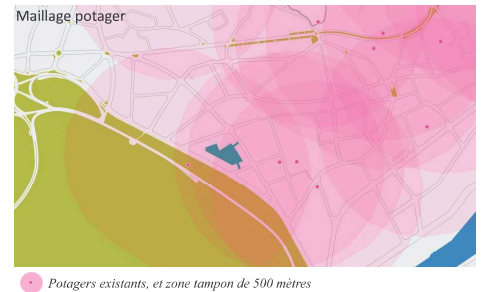
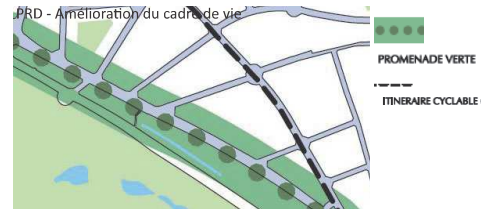
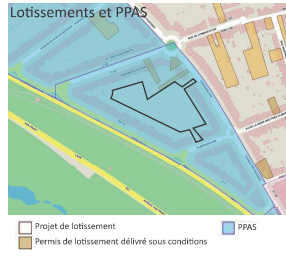
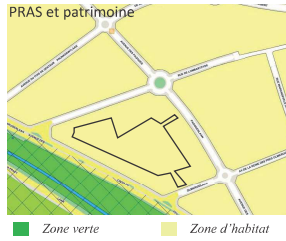
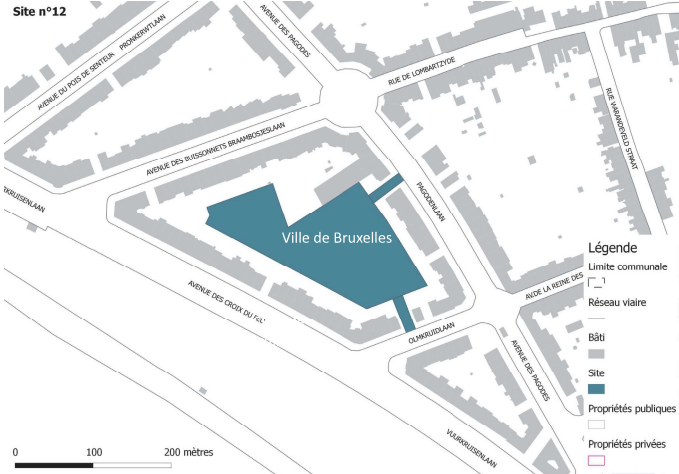
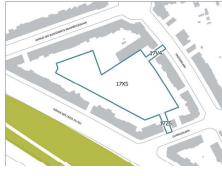
Accessibilité : Les pré-métro 3 et 7 passent à proximité immédiate du site (au sud) + la ligne de bus 47.

PPAS : PPAS n°50-01bis Quartier Van Praet--> terrain réservé (attention PPAS en cours de révision)

Permis de lotir : aucun

Patrimoine : aucun

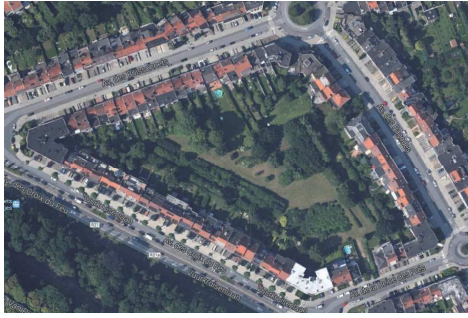
Potagers existants à moins de 500 m : 3



GENERALITÉS

Le site du îlot Laeken a une superficie d'environ 1 ha. Il est situé en seconde couronne urbaine, au nord de la Région, dans la commune de Bruxelles (Laeken).

Le site est entouré par les avenues suivantes: des pagodes (nord est), des Buissonnets (nord-ouest), Croix du Feu (sud-ouest).



LE QUARTIER



Des équipements de différents types: social, jeunesse, handicap et enseignement existent à proximité du site. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers au site de Laeken.



ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'accéder au site par deux entrées accessibles à pied:

- sur l'avenue des Pagodes
- sur l'avenue de la Reine des Prés

Le site n'est pas visible depuis l'espace public.

Par ailleurs, le site est relativement bien desservi en transports en commun. Deux lignes de pré-métro (3 et 7) passent par le sud du site à l'arrêt Buissonnets. Il est aussi possible d'atteindre le site en utilisant la ligne de bus 47 qui s'arrête à l'arrêt Heembeek, situé au sud du site, à une centaine de mètres de l'arrêt Buissonnet. La ligne de bus 57 ne passe pas non plus très loin du site, longeant le canal de Willebroek.

SITUATION DE FAIT

Le site se retrouve dans un espace fermé, à l'intérieur d'un îlot. La surface enherbée du site est parsemée d'arbres et entourée de jardins et de maisons.

Le terrain est caractérisé par un relief relativement plat, située à une altitude comprise entre 30 et 40 mètres d'altitude.

Le site étant entouré d'arbres, celui-ci pourrait souffrir de problèmes d'exposition à la lumière.

SITUATION DE DROIT

Le site îlot Laeken appartient à la ville de Bruxelles.

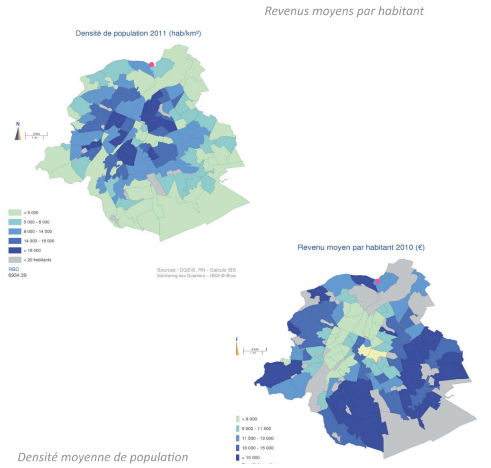
L'ensemble du site est en zone d'habitat au PRAS (zone entourée jaune). Une zone verte existe à proximité du site (au sud), de l'autre côté de l'avenue des Croix du Feu.

Un PPAS se retrouve sur le site et encercle celui-ci.

Par contre, certains permis de lotir ont été accordés non sur le site, mais à proximité, au nord de celui-ci, toujours à l'intérieur de l'îlot.

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain n'est pas mauvaise par rapport au maillage potager. En effet, il est situé à moins de 500m de 3 potagers existants, et à moins d'un kilomètre de 4 potagers existants.



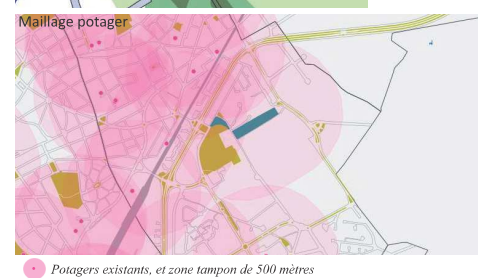
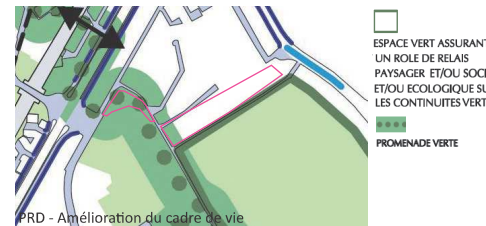
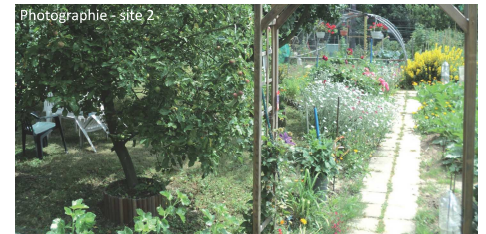
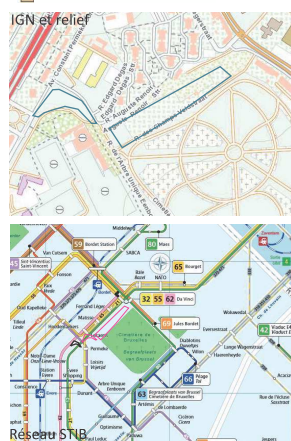
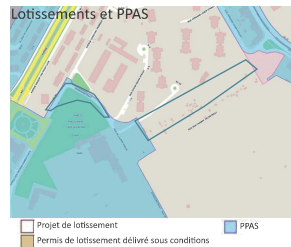
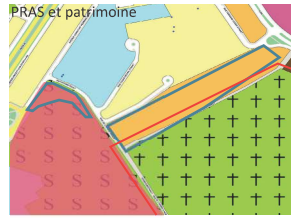
PROJETS

La ville de Bruxelles cherche une manière d'utiliser ce terrain tout en sécurisant son accès pour limiter les infractions qui s'y opéreraient. Le projet de potager semble être une bonne alternative pour l'utilisation de ce terrain et assurer une surveillance continue en journée.

CONTACTS

- Ville de Bruxelles (service espace vert): Mr. Boutry et Mme. Balin

Commune : Evere
 Superficie : 2.6ha
 Propriétaires : site 2: société coopérative de locataires «Germinal» (2ha) + site 1: commune d'Evere (0.5ha)
 Utilisation actuelle : Potager existant
 Pente : terrain plat avec des altitudes variant très légèrement de 58 à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer.
 Accessibilité : ligne de tram 62 à proximité immédiate + lignes 12, 21, 65, 69 (De Lijn) à 500 mètres.
 PPAS : Aucun (à côté: PPA n°7D plaine des sports --> zone d'espace verte et équipement communautaire)
 Permis de lotir : aucun
 Patrimoine : un bâtiment et un jardin classé, et zone de protection afférente
 Potagers existants à moins de 500 m : 2



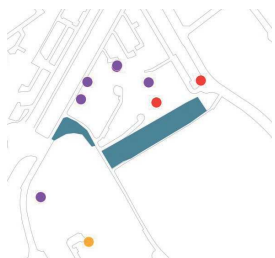
GENERALITÉS

Le site d'Evere possède une superficie d'environ 2.6 ha et se situe dans la commune d'Evere, localisée dans la deuxième couronne au nord est de la Région.

Le site 1 (coopérative de locataire) est entouré par les rues suivantes: avenue Constant Permeke à l'ouest du site et par Eenboomstraat au nord du site. Le site 2 (appartenant à la commune) est entouré par la rue Auguste Renoir (à l'ouest du site) et la rue des Champs à l'est du site.



LE QUARTIER



Des équipements de différents types (handicap, enseignement et jeunesse) existent à proximité du site. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers sur le site d'Evere.



ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site 1 :

- par l'avenue Constant Permeke (ce terrain est ouvert depuis l'espace publique)
- par la rue de l'arbre Unique (Eenboom Straat) car terrain ouvert depuis la rue

Il est possible d'entrer sur le site 2:

- par la rue Auguste Renoir (parking pour les véhicules)
- par Frenand Léger (ouverture du terrain sur la rue)

Par ailleurs, le site est relativement bien desservi en transports en commun puisque différents arrêts se retrouvent sur l'avenue Léopold III, au nord ouest du site (à - de 500 mètres) sur plusieurs lignes de bus (12, 21, 65, 69). et pour la ligne de tram du 62.

SITUATION DE FAIT

La partie du site 1 est occupé par une prairie et quelques arbres. Le site 2 est caractérisé par des endroits herbeux et boisés.

Le terrain est plat et son altitude se situe entre 58 et 60 mètres d'altitude

Le site n'est pas situé dans une zone humide ou à proximité d'un ruisseau. Le site 1 ne souffre pas d'un manque de lumière tandis que pour le site 2, étant largement plus boisé, il pourrait y avoir un souci d'exposition en certains endroits du terrain.

SITUATION DE DROIT

Le site est en grande partie possédé par la société coopérative de locataires «Germinal» (site 2= 2,1ha) , mais également dans une moindre mesure par la commune d'Evere (site 1= 0.5 ha).

Le site 1 se retrouve en zone verte au PRAS et le site 2 en zone d'habitat au PRAS.

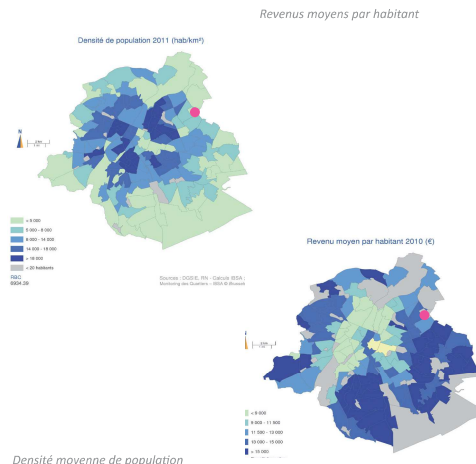
Le PPAS 7D (Plaine de Sports) couvre le site 1, qui est dès lors couvert par les prescriptions de la zone d'espace vert et équipement communautaire (zone B), qui autorise le développement de potagers.

Aucun permis de lotir n'a été accordé sur les sites.

Le site 2 se retrouve en partie dans la zone de protection du cimetière (à côté site à l'inventaire et 1 arbre remarquable).

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain semble bonne par rapport au maillage potager. En effet, il est situé à moins de 500m de 2potagers existants, et à moins d'un kilomètre de 4-5 potagers existants.



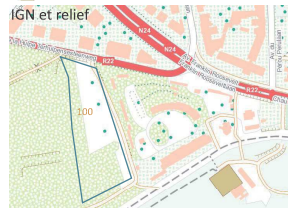
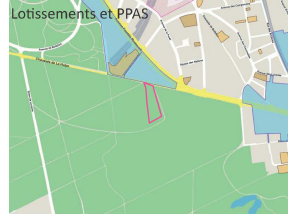
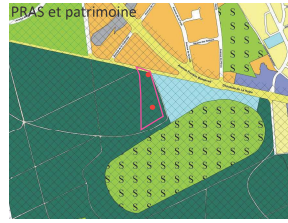
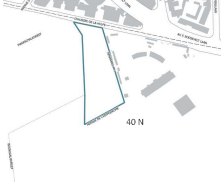
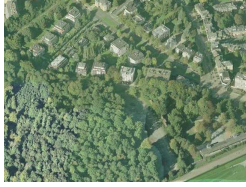
PROJETS

Le potager existant n'est utilisé a priori uniquement par les locataires de Germinal. La sc rédige actuellement un dossier pour la reprise en gestion du potager. La régie foncière de la commune est très preneuse du fait que l'IBGE reprenne cette gestion, voire étende la zone de culture, mais si la priorité reste aux locataires des logements publics.

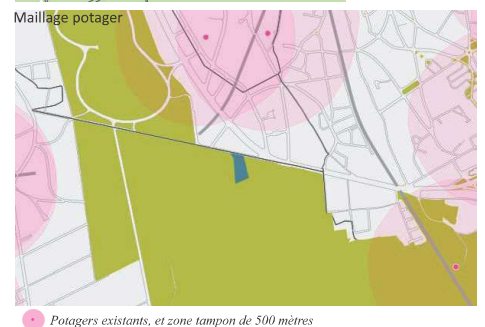
CONTACTS

- Responsable potager chez Germinal: Mme Debuckère: 02/726.34.13

Commune : Uccle
 Superficie : 2.21 ha
 Propriétaires : IBGE
 Utilisation actuelle : emplacement de cirques (parking) (à côté de l'hippodrome de Boisfort)
 Pente : terrain relativement plat, situé à environ 100 mètre d'altitude au-dessus du niveau de la mer.
 Accessibilité : Tram 94, ligne de bus 41 et gare de Boondael à proximité immédiate.
 PPAS : Aucun
 Permis de lotir : aucun
 Patrimoine : Forêt de Soignes sur le territoire de Uccle + arbres remarquables
 Potagers existants à moins de 500 m : ?



Photographie



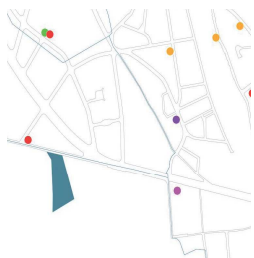
GENERALITÉS

Le site de l'Hippodrome a une superficie d'environ 2.21 ha. Il est situé en seconde couronne urbaine, au Sud de la Région, dans la commune d'Uccle.

Le site est entouré par la chaussée de la Hulpe, la Renbaanlaan et l'avenue de l'Hippodrome.



LE QUARTIER



Quelques équipements, de différents types, existent à proximité du site. Ces associations locales pourraient être associées au développement de potagers à l'Hippodrome.

ACCESSIBILITÉ

Il est possible d'entrer sur le site :

- par la Chaussée de la Hulpe
- par l'avenue de l'Hippodrome.

Par ailleurs, le site est desservi en transports en commun puisque 2 arrêts (Hippodrome de Boisfort et Coccinelles) de la ligne du tram 94 se trouvent à proximité immédiate du site. La ligne de bus 41 se retrouve sur la Chaussée de la Hulpe (arrêt Brésil) à moins de 500 mètres du site.

SITUATION DE FAIT

L'ensemble du terrain est utilisé de manière homogène (zone de parking, emplacement de cirque) avec quelques arbres plantés dessus.

Le terrain est relativement plat et se situe à une altitude d'environ 100 mètre au-dessus du niveau de la mer.

Le site est entouré de d'arbres (zone de la forêt de Soignes), pouvant engendrer des problèmes d'exposition à la lumière.

SITUATION DE DROIT

Le site de l'hippodrome est possédé par la Régie foncière et l'IBGE.

L'ensemble du site est en zone forestière au PRAS.

Aucun PPAS ne couvre le site.

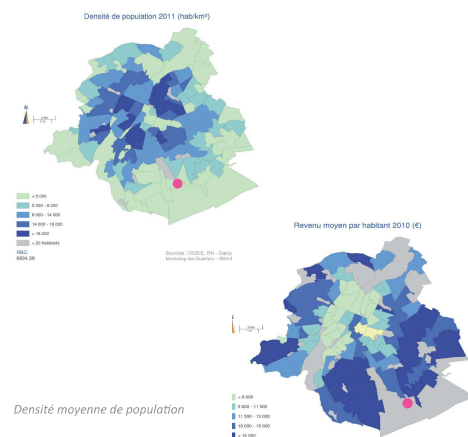
Aucun permis de lotir n'a été accordé au site et dans ses environs proches.

Ce site se retrouve dans la Forêt de Soignes sur le territoire de Uccle avec quelques arbres remarquables.

PERTINENCE DU CHOIX

La situation du terrain semble bonne par rapport au maillage potager: le site est situé à plus de 500m de potagers existants, et à moins d'un kilomètre de 2 potagers existants.

Revenus moyens par habitant



PROJETS

Le masterplan drOh!me ne prévoit rien sur cette parcelle, mais des projets pédagogiques et liés à la nature seront présents sur le site.

CONTACTS